CAMPAGNE 1914-1918

HISTORIQUE

et

Journal des Marches et Opérations

du 4 août 1914 au 24 juin 1918

Ancestramil

ANNEE 1914

———

Conformément aux ordres de mobilisation, les officiers du 66e régiment d'infanterie territoriale ont rejoint le Blanc, le 4 août, 3e jours les hommes de troupe les 5e, 6e et 7e jours (6, 7, 8 août).
Le régiment a été complètement constitué le 7e jour (8 août, soir), dans les conditions suivantes : Un état-major du régiment.
Une compagnie hors rang.
Trois bataillons de quatre compagnies.
Trois sections de mitrailleuses (personnel et mulet, mais sans matériel).

Etat-major du régiment.

Lieutenant-colonel	**MORET**
Capitaine adjoint au chef de Corps	**DEDET**
Lieutenant officier des détails	**EMERY**
Lieutenant officier d'approvisionnement	**BOURDON**
Lieutenant chef du service téléphonique	**BLIND**
Lieutenant porte-drapeau	**REMOND**
Médecin aide-major de 1re classe	**POIRIER**
Lieutenant commandant la 1re section de mitrailleuses	**DESPAIGNE**
Lieutenant commandant la 2e section de mitrailleuses	**ARNAULT**
Lieutenant commandant la 3e section de mitrailleuses	**De LESSEPS**

Etat-major des bataillons

1er bataillon

Chef de bataillon	**ALBERT** Adjoint au chef de Bon
Mal des Logis	**de la MOTTE**
Médecin aide-major de 2e classe	**ROUMENTEAU**

2e bataillon

Chef de bataillon	**GRUET**
Adjoint au chef de Bon	N..
Médecin aide-major de 1re classe	**BLOTIN**

3e bataillon

Chef de bataillon	**WALLET**
Adjoint au chef de Bon	N…
Médecin aide-major de 1re classe	**PREVOST-MAISONNAY**

Ancestramil

Compagnies

Première :	
Capitaine	**LAFONT**
Lieutenant	**FOURES**
Deuxième :	
Capitaine	**DUBET**
Lieutenant	**GAVINET**
-	**BORDEREAU**
Troisième :	
Capitaine	**SCELLES**
Lieutenant	**JAUDON**
Quatrième	
Capitaine	**THERET**
Lieutenant	**VERRIER**
Cinquième :	
Capitaine	**VALLET DE VILLENEUVE**
Lieutenant	N…
Sixième :	
Capitaine	**PETIPEZ**
Lieutenant	**DARTIAILH**
Septième :	
Capitaine	**BEULAY**
Lieutenant	**MATHIEU**
Sous-lieutenant	**THEBAULT**
Huitième	
Capitaine	**TREMBLAIS**
Lieutenant	**de BIZEMONT**
Neuvième	
Capitaine	**DEMONGEOT**
Lieutenant	**RAMBAUD**
Sous-lieutenant	**MENIEL**
Dixième	
Capitaine	**RONDEAU-MARTINIERE**
Lieutenant	**GAUTIER**
Onzième	
Capitaine	**CANTENOT**

Ancestramil

Lieutenant	**de BONY DE LAVERGNE**
Sous-lieutenant	**LESAGE**

Douzième

Capitaine	**LEMAIRE**
Lieutenant	**PENIN**

9 août. - Le 1er bataillon s'est embarqué le huitième jour, à 9h 43, pour Paris-Ivry, où il est arrivé à 23h 13.

Effectif :

Officiers	12	
Hommes de troupe	1 038 Chevaux	7
Mulets	12	

10 août. - Il a passé la nuit à Ivry et a occupé le 10 août les cantonnements suivants :

Chef de bataillon : fort de Villeneuve-Saint-Georges ; Première Cie : fort de Villeneuve-Saint-Georges ;
Deuxième Cie : Servon ;
Troisième Cie : Périgny ; 4e Cie, Cerçay.
Première section de mitrailleuses, Cerçay.

10 août. - Le deuxième Bon s'est embarqué le neuvième jour, à 12 heures, pour Paris-Ivry, où il a débarqué à 2 heures du matin.

Effectif :

Officier	19
Hommes de troupe	1 096
Chevaux	11
Mulets	12

Après un repos, il a gagné les cantonnements ci-après :

Chef de bataillon	Sucy-en-Brie
Cinquième compagnie	La Jonchère
Sixième compagnie	Ozoir-en-Brie
Septième compagnie	Ferrolles
Huitième compagnie	Fort de Sucy
Deuxième compagnie	Fort de Sucy

11 août. - L'état-major du régiment et le troisième Bon avec la troisième section de mitrailleuses se sont embarqués le dixième jour pour Paris-Ivry où ils sont débarqué à 17h 33

Effectif :

Officiers	20	
Hommes de troupe	1 039 Chevaux	10
Mulets	12	

Ancestrami

12 août. - Ils ont passé la nuit à Ivry et gagné le 12 août, dans la matinée, les cantonnements suivants :

Lieutenant colonel et Etat-major	Sucy-en-Brie
Chef de bataillon	Boissy-Saint-Léger
Neuvième compagnie	Château de Grosbois
Dixième compagnie et 3e section de mitrailleuses	Boissy-Saint-Léger
Onzième compagnie	Boissy-Saint-Léger
Douzième compagnie	Sucy Grand-Val)
Compagnie Hors-Rang	Sucy (Grand-Val)

19 août. - La 7e Cie va cantonner à Ferrolles et au Château de Grande Romaine.

20 août. - La 9e Cie va cantonner à Roissy-en-Brie (Seine-et-Marne).

21 août. - La 1re Cie va cantonner à Périgny, la 3e est casernée au fort de Villeneuve-Saint-Georges.

26 août. - La 1re section de mitrailleuses va cantonner à Périgny.

31 août. - La 1re Cie s'établit en cantonnement d'alerte à Brie-Comte-Robert, la 3e à Chevry-Cossigny.

1er septembre. - La 3e Cie et le commandant du 1er Bon vont cantonner à Mandres (Seine-et-Oise).
La 8e s'établit à Roissy ainsi que la 2e section de mitrailleuses.
La 9e compagnie est casernée au fort de Villeneuve-Saint-Georges.
La 10e au fort de Sucy. Le chef du 3e Bon se porte à Sucy.
La 11e va cantonner à la ferme du Point-du-Jour, commune de Santeny, avec la 3e section de mitrailleuses.
Le commandant du 2e Bon se porte à Ozoir-la-Ferrière.

3 septembre. - La 1re Cie reprend le cantonnement de Périgny.

4 septembre. - La 5e Cie va cantonner à la Foreille.

5 septembre. - Création de trois sections bis de mitrailleuses : 1re section bis : Lieutenant **BORDEREAU** avec la 2e Cie, à Servon ; 2e section bis : Lieutenant **BLIND** avec la 5e Cie, à la Foreille ; 3e section bis : Sous-lieutenant **LEMONON** avec la 11e Cie, à Sucy-en-Brie (Grand-Val).

6 septembre. - La 5e Cie cantonne à la ferme de Villarceau (commune de Lésigny) ; La 8e, à la Jonchère avec le commandant du 2e Bon.

7 septembre. - La 3e section de mitrailleuses va cantonner à la Foreille.

8 septembre. - La 6e Cie va cantonner à Ferrolles et Attily, la 7e au château de Grande-Romaine et à la ferme de Beaurose.

Ancestramil

11 septembre. - La 3e section de mitrailleuses va cantonner à la Jonchère.

18 septembre. - La 11e Cie cantonne à la ferme de Pontillault (commune de Pontault).

19 septembre. - La 8e Cie va cantonner à la Bourbonderie.

24 septembre. - Cette même Cie reprend le cantonnement de la Jonchère (3 sections) et occupe le château des Agneaux (1 section) avec les sections de mitrailleuses n° 2, 2 bis et 3.

13 octobre. - Suppression de la 2e section bis de mitrailleuses.

17 octobre. -Suppression de la 3e section bis de mitrailleuses.

20 octobre. - L'état-major du régiment, le 1er Bon et la Cie H. R. cantonnent à Villiers-sur-Morin ; Le 2e Bon à Courtevroult et Magny-le-Hongre ;
Le 3e Bon occupe les emplacements suivants : le chef de Bon, une section de la 9e Cie (sous-lieutenant **MENIEL**) et la 3e section de mitrailleuses (lieutenant **de LESSEPS)** à Pontault-Combault ; un peloton de la 9e Cie (capitaine **DEMONGEOT**) au fort de Villeneuve-Saint-Georges, détachant 4 hommes et un caporal au fortin de Limeil ; une section de la même Cie (lieutenant **RAMBAUD**) gardant à Mandres, les ouvrages de Cie de Cerçay et de Bois Saint-Leu ;
Un peloton de la 10e Cie (capitaine **RONDEAU-MARTINIERE)** au fort de Champigny : un peloton de la même Cie (lieutenant **LAVERGNE**) au fort de Sucy ;
Un peloton de la 11e Cie (capitaine **CANTENOT**) au fort de Villiers ; Une section de la Cie (lieutenant **LESAGE**), à Emrainville, gardant les deux ouvrages de Beaubourg ; une section (adjudant **LEFEVRE**) à Pontault, gardant les ouvrages de Friches n° 1 et 2 ; la 12e Cie (capitaine **LEMAIRE** et lieutenant **PENIN**), à Choisy-le-Roi avec un poste à Orly.

21 octobre. - L'état-major, la Cie H. R., la 1re Cie et la 1re section de mitrailleuses s'établissent à Meaux, quartier Luxembourg.
Le chef du 1er Bon, les 3e et 4e Cies cantonnent à Chambry avec la 1re section bis de mitrailleuses ; la 2e à Mansigny.
Le chef du 2e Bon et la 8e Cie cantonnent à Monthuyon ; la 3e section de mitrailleuses occupe le même village ; la 6e Cie est à Pringy, la 5e à la Marce ; la 7e au Plessis-l'Evêque. Les deux Bons ont pour mission d'organiser les jours suivants une position retranchée en avant de ces points.

22 octobre. - La 6e Cie cantonne à Barcy.

3 novembre. - La 2e Cie vient occuper le quartier Luxembourg à Meaux ; la 1re la remplace à Mansigny. La 1re section de mitrailleuses cantonne à Chambry.

10 novembre. - La 3e compagnie remplace à Meaux la 2e qui cantonne à Chambry.

17 novembre. - La 4e Cie vient caserner à Meaux ; la 3e cantonne à Chambry.

19 novembre. - La 6e Cie fournit les postes suivants : un sergent, un caporal et dix hommes à May-en-Multien ; un caporal et huit hommes à Puisieux ; un caporal et huit hommes à Plessis-Placy ; un sergent, un caporal et dix hommes à la ferme de Beauval ; un caporal et six hommes à Trocy.

Ancestramil

21 novembre. - La 1re Cie va cantonner à Panchard.

22 novembre. - La 6e Cie, tout en conservant les postes qu'elle a fournis le 19 novembre, va cantonner : un peloton avec le capitaine, à Gesvres, un peloton avec le lieutenant **DARTIAILH**, à Marcilly.

23 novembre. - Le poste de Trocy fourni par la 6e Cie est supprimé.

27 novembre. La 3e section de mitrailleuses quitte Pontault et se porte à Meaux.

28 novembre. - La 3e section de mitrailleuses cantonne à Monthyon.

3 décembre. - La 5e Cie occupe le quartier Luxembourg à Meaux ; la 4e cantonne à la Marche.

10 décembre. - La 4e compagnie va cantonner à Barcy, la 5e à la Marche ; la 8e vient à Meaux au quartier Luxembourg.

13 décembre. - Le général de division fait parvenir l'ordre général suivant : « En exécution des ordres du général commandant en chef et en vue d'un prochain mouvement par voie de terre, la 85e division territoriale sera concentrée le mardi 15 décembre dans la région de Dammartin, à proximité de la route nationale n° 2 et dans les conditions suivantes :
Quartier général de la division : Montgé.
Cavalerie divisionnaire : Plessis-Belleville, Lagny-le-Sec.
Groupe d'artillerie : Oissery.
169e brigade, état-major : Lagny-le-Sec.
66e territorial : Lagny-le-Sec, Plessis-Belleville, Silly-le-Long, Oissery, Saint-Pathus. »

14 décembre. - En exécution de l'ordre précédent, le 3e Bon quitte le camp retranché de Paris et va cantonner : les 9e et 12e Cies à Thorigny, les 10e et 11e et l'état-major du bataillon à Anet-sur-Marne.

15 décembre. - L'état major du régiment et la C. H. R. cantonnent à Plessis-Belleville ; le 1er Bon à Saint-Pathus et Oissery ainsi que la 1re section de mitrailleuses ; le 2e Bon à Silly-le-Long ; le 3e Bon à Lagny-le-Sec et ferme de Chante-merle.

16 décembre. - **Ordre général n° 45 de la 85e division :** « Par ordre du général commandant la 6e armée, la 85e division territoriale stationnera le 16 décembre au sud de la ligne générale Crépy-en-Valois, Glaignes, Séry, Villeneuve, Pont-Sainte-Maxence ;
Stationnement : Q. G. à Crépy-en-Valois.
169e brigade, E. M. à Crépy-en-Valois ;
66e territorial : zone Crépy-en-Valois (E. M.), Mormont, Séry, Duvy. » En exécution de cet ordre daté du 15 décembre, le régiment cantonne dans l'après-midi du 16 : Etat-major et C. H. R. , 1re et 11e compagnies : Crépy-en-Valois (centre).
2e, 3e et 4e Cies : Mormont.
9e, 10e et 12e Cies : écarts sud et est de Crépy.
2e Bon en entier à Séry.

Ancestrami

18 décembre. - En exécution des ordres du général commandant la 6e armée, le 1er Bon est désigné pour remplacer un des bataillons du 65e territorial qui exécute des travaux sur les lignes de défense des plateaux au sud de l'Aisne. Il cantonne à Rethondes (Aisne).

19 décembre. - Le 1er Bon cantonne à Haute-Fontaine (Aisne).

23 décembre. - Le général commandant la 6e armée donne l'ordre d'envoyer un bataillon du 66e à la disposition du général commandant le 7e corps d'armée pour y être employé à l'exécution des travaux d'organisation défensive et progressivement et par petites fractions au service des tranchées de première ligne.

24 décembre. - En exécution de cet ordre, le 2e Bon va cantonner à Taillefontaine où il recevra des ordres du général commandant la 63e division.

25 décembre. - Le 2e Bon reçoit l'ordre de franchir l'Aisne après 16h 50 du soir et se porte dans la soirée : le chef de bataillon, les mitrailleuses, les 5e et 6e Cies à Roche, à la disposition de la 125e brigade, les 7e et 8e, à la disposition de la 126e brigade.

26 décembre. - La 6e Cie est envoyée à Vingré : un homme de cette compagnie, le soldat **LAPLACE** est blessé d'une balle.

28 décembre. - La 8e Cie occupe des tranchées de première ligne face au plateau de Nouvron.

29 décembre. - Pour la première fois un élément du 66e territorial prend contact avec l'ennemi dans un secteur continuellement balayé par les balles, soumis à une guerre de mines incessante. Il y restera jusqu'au 16 janvier, faisant bien augurer par sa belle tenue des services qu'il sera appelé à rendre pendant la campagne.
La 5e Cie exécute des travaux à la ferme de Confrécourt ; le soldat **AUDAX** de cette compagnie est tué d'une balle.

30 décembre. - Le soldat **MICHOU**, de la 7e Cie, est blessé d'une balle à Le Port.

ETAT DES OFFICIERS AU 31 DECEMBRE 1914.

Etat-major du Régiment :

Lieutenant-colonel	**MORET**
Capitaine adjoint au chef de corps	**DEDET**
Officier de liaison	**PALLU**
Lieutenant officier des détails	**EMERY**
Lieutenant officier d'approvisionnement	**BOURDON**
Lieutenant porte-drapeau	**REMOND**
Médecin aide-major de 1re classe	**POIRIER**

1er bataillon

Chef de bataillon	**ALBERT**

Ancestrami

Médecin aide-major de 1re classe	**ROUMENTEAU**
Lieutenant commandant la 1re section de mitrailleuses	**DESPAIGNE**

1re compagnie

Capitaine	**LAFONT**
Lieutenant	**BORDEREAU**
Sous-lieutenant	**DERIBERE-DESGARDES**

2e compagnie

Capitaine	**DUBET**
Sous-lieutenant	**MOREAU**
Sous-lieutenant	**CHAUVET**

3e compagnie

Capitaine	**FOURES**
Lieutenant	**JAUDON**
Sous-lieutenant	**LELIEVRE**

4e compagnie

Capitaine	**BLIND**
Lieutenant	**VERRIER**
Sous-lieutenant	**CHATON**

2e bataillon

Chef de bataillon	**GRUET**
Médecin aide-major de 1re classe	**BLOTIN**
Médecin aide-major de 2e classe	**DURAND**
Lieutenant commandant la 2e section de mitrailleuses	**ARNAULT**

3e compagnie

Capitaine	**VALLET DE VILLENEUVE**
Lieutenant	**FINE**
Sous-lieutenant	**BAILLOUX**

6e compagnie

Capitaine	**PETIPEZ**
Lieutenant	**DARTIAILH**
Sous-lieutenant	**DAUMAIN**

7e compagnie

Capitaine	**BEULAY**
Lieutenant	**MATHIEU**

Ancestramil

Sous-lieutenant	**SOUVERAIN**

8e compagnie

Capitaine	**TREMBLAIS**
Lieutenant	**THEBAULT**
Sous-lieutenant	**TANCHOU**

3e bataillon

Chef de bataillon (f. fonctions)	**RONDEAU-MARTINIERE**
Médecin aide-major de 1re classe	**PREVOT-MAISONNAY**
Lieutenant de la 3e section de mitrailleuses	**de LESSEPS**

9e compagnie

Capitaine	**GAVINET**
Lieutenant	**RAMBAUD**
Sous-lieutenant	**MENIEL**

10e compagnie :

Capitaine	**RONDEAU-MARTINIERE**
Lieutenant	**De BONY DE LAVERGNE**
Sous-lieutenant	**IMBERT**

11e compagnie :

Capitaine	**de BIZEMONT**
Lieutenant	**LESAGE**
Sous-lieutenant	«

12e compagnie

Capitaine	**LEMAIRE**
Lieutenant	**PENIN**
Sous-lieutenant	**LEMONON**

31 décembre. - **CRECHET (Jules),** 6e Cie, blessé d'une balle ; **SAVART (Pierre),** 8e Cie, blessé d'une balle.

———————

ANNEE 1915

Ancestramil

1er janvier. - **LOUIS**, soldat 2e cl., 6e Cie, blessé grièvement à la tête ; **BAUGET André,** soldat 2e cl., 6e Cie, blessé, bras brisé par une balle ; **ELUSEAU Honoré,** soldat 2e cl., 6e Cie, blessé, 3 doigts brisés par une balle.
Total 3 blessés.

3 janvier. - **DELHOMMAGE Sylvain**, soldat 2e cl., 7e Cie, blessé éclat d'obus.

5 janvier. - **BELLIARD Louis,** caporal, 5e Cie, tué, obus ; **MAURDISSET Julien,** soldat 2e cl., 5e Cie, tué, obus.
Total : 2 tués.

6 janvier. - **LABAUME**, soldat 2e cl., 8e Cie, blessé, éclat d'obus ; **LEDOUX Jérôme**, soldat 2e cl., blessé, éclat d'obus.
Total : 2 blessés.

7 janvier. - Le soldat **AUZANNEAU**, de la 7e Cie, blessé à Le Port d'une balle au ventre alors qu'il était planton, est cité à l'ordre du régiment et nommé caporal. Cet homme avait courageusement refusé d'interrompre son service.

8 janvier. - **TROCHET (Louis),** 8e Cie, blessé d'une balle.
Sur l'ordre du général en chef le 66e territorial est mis pour quinze jours à la disposition du 7e corps d'armée dont le quartier général est à Coeuvres.
En exécution de cet ordre, le 3e Bon cantonne le 8 au soir : les 9e et 10e Cies à Cutry, l'état-major du régiment et la C. H. R. ainsi que le premier bataillon en entier (venant de Haute-Fontaine), rejoignent à Cutry les 9e et 10e Cies.
Le soldat **TRACHET**, 8e Cie, est blessé d'une balle.

11 janvier. - Sur l'ordre du général commandant le 7e corps, le régiment reçoit la mission d'assurer la défense de la rive gauche de l'Aisne depuis le ruisseau d'Amblény jusqu'à Mercin inclus, et en conséquence de : 1° Fournir en permanence un service de garde, chargé de surveiller activement le cours de l'Aisne et de s'opposer à toute tentative de passage de la part de l'ennemi, maître de la rive nord depuis Bois-Roger jusqu'au ruisseau du Moulin-de-Châtillon ; 2° Entretenir et perfectionner les tranchées et défenses accessoires du front, en particulier renforcer le réseau de fil de fer ; 3° Assurer une liaison constante, à l'ouest avec la 63e division (Q. G. Saint-Bandry), à l'est avec le 5e groupe de divisions de réserve (Q. G. à Ecuiry), qui a pour limite de zone d'action et de stationnement la ligne incluse partant du coude de l'Aisne à 1 200 m S.-E. De Pommiers et passant par Maison-Rouge, le cimetière de Mercin, le coude de la route de Mercin, à ferme Mont-Lavé, Breuil, Missy-aux-Bois, ferme Cravanson, ferme Vertefeuille. La 55e D. R. gauche du 5e groupe de D. R. à son Q. G. à Vauxbuin ; 4° En cas d'attaque, résister jusqu'à la dernière limite sur sa ligne principale de défense.
Le 2e Bon, actuellement détaché à la 63e division, restera provisoirement à sa disposition. Il sera ultérieurement employé à tenir la rive sud de l'Aisne depuis le ruisseau d'Amblény jusqu'au passage à niveau 1 500 m nord-ouest de Pernant avec même mission. La garde de cette partie du front reste provisoirement assurée par les soins de la 63e division.
En exécution de cet ordre : l'état-major du régiment, la Cie H. R., les 3e et 4e Cies cantonnent à Vaux.

Ancestramil

Le commandant du 1er Bon a son poste de commandement du secteur est, à Mercin ; le sous-secteur n° 1 est compris depuis la Maison-Rouge (incluse), jusqu'au bois rectangulaire (inclus) situé au nord-ouest de la Maison-Neuve. Il est occupé par la 1re compagnie ; le sous-secteur n° 2 va du bois précité exclu au chemin nord-sud exclu situé à mi-distance entre les ruisseaux de Vaux et de Pernant. Les fractions non employées sont cantonnées au Moulin de Voisdon et dans la partie sud-ouest de Mercin. Ce secteur est tenu par la 2e Cie.
Le commandant du 3e Bon a son poste de commandement du secteur du centre à Pernant ; le sous secteur, n° 3, va depuis le secteur n° 2, jusqu'au ruisseau de Pernant (inclus) ; il est confié à la 12e Cie ; le sous-secteur n° 4, s'étend jusqu'au passage à niveau nord-ouest de Pernant exclus (11e Cie).
Les fractions non employées de ces deux compagnies sont cantonnées à Pernant nord-est et nord-ouest.
(Les 9e et 10e Cies restent à Cutry avec le train régimentaire. Elles y organisent et améliorent des positions défensives.)

12 janvier. - Les 9e et 10e Cies se portent à la nuit tombée à Pernant et y cantonnent.
A peine le régiment a-t-il pris possession du secteur que la bataille de Crouy se développe à sa droite, le chef de corps est avisé d'avoir à envisager la possibilité d'une attaque ennemie sur son flanc droit au cas où les Allemands parviendraient à franchir l'Aisne à Soissons.
L'ennemi ayant pu être contenu dans les faubourgs de Soissons, cette éventualité est évitée.

13 janvier. - Les soldats **THIBAULT** et **BUISSON** de la 5e Cie, bousculés violemment par l'éclatement d'un obus, qui a tué à côté d'eux, dans la tranchée, un caporal et un soldat, ont fait preuve du plus grand calme et d'un sang-froid parfait.
Ils sont nommés caporaux et cités à l'ordre du régiment.

Etat des pertes du 13 janvier.

CARRE Louis,	soldat de 2e cl.,	8e Cie,	blessé à l'épaule
GABILLAUD Louis,	-	-	- à la figure
RENE Jean,	-	-	- à la jambe
MARCADIER Athanase,	-	-	- au bras
BERTHAULT Charles,	-	-	- à la jambe gauche
BODIN,	-	1re Cie	blessé, conjonctivite traumatique
BLONDET,	-	-	blessé, balle dans la cuisse gauche.

Total : 7 blessés.
La 3e Cie relève la 1re dans le sous-secteur n° 1.

15 janvier. - Le soldat de 1re classe **QUENAULT** de la 12e Cie est blessé d'une balle dans un engagement entre une section de cette compagnie commandée par le sous-lieutenant **LEMONON** et une force d'infanterie allemande établie sur la rive droite de l'Aisne. Cet engagement a lie près de la ferme Canivet. Cette ferme et la ferme Morel ont été bombardées par l'artillerie ennemie. 853 cartouches ont été tirées.

16 janvier. - Le 2e bataillon quitte à la nuit tombée Le Port, Roche et Vingré pour cantonner à Ambleny.

Ancestramil

17 janvier. - Le 2e bataillon cantonne à Saconin. Le général **JULLIEN**, commandant la 63e division d'infanterie, écrit au colonel commandant le régiment : « Au moment où le 2e bataillon du 66e Régiment d'Infanterie Territoriale quitte la 63e division, le général tient à lui exprimer toute sa satisfaction pour son zèle, sa bonne tenue, sa discipline, ainsi que pour l'activité qu'il a déployée dans l'exécution des divers services qui lui ont été confiés, qualités auxquelles les commandants des 125e et 126e brigades se sont plus à rendre hommage. »

19 janvier. - Le 66e régiment d'infanterie territoriale passe provisoirement au 5e groupe de divisions de réserve dont le quartier général est à Ecuiry. Il est rattaché à la 55e division de réserve (Q. G. à Vauxbuin) et à la 109e brigade (A. G. à Soissons). Le quartier général de la 85e division est à Ambrief, celui de la 169e brigade à Billy-sur-Aisne.

23 janvier. - Sur un ordre du général commandant la 55e division de réserve, le 1er bataillon occupe tout entier le secteur de l'Est, ayant à Mercin les deux compagnies tenues jusqu'alors en réserve à Vaux. La 6e Cie quitte Saconin pour cantonner à Vaux. La 2e section de mitrailleuses et 30 dragons du 32e régiment occupent le petit bois de Maison-Neuve depuis la veille.

31 janvier. - La 8e Cie et l'état-major du 2e bataillon viennent cantonner à Vaux. Le sous-secteur confié au lieutenant-colonel commandant le 66e régiment territorial est désormais indépendant de la 109e brigade et directement rattaché à la 55e division. Deux compagnies du 231e cantonnent à Saconin pour renforcer la garde du sous-secteur.

3 février. - Le cantonnement de Vaux et le Moulin de Voison sont violemment bombardés de 13 à 16 heures.

Etats des pertes du 3 février.

DESTOUCHES Louis, sold. 2e cl.,		tué,	8e Cie,	obus
CHATILLON Charles,	-	-	-	
DION Désiré,	-	blessé	-	éclat à la main gauche
POUSSET Armand,	-	-	-	à la tête
ARNOULT Charles,	-	-	-	à la jambe gauche
MICHEAU Théophile,	-	-	-	aux jambes
BRAULT Edouard,	-	-	-	plaie aux reins
LAROCHE Alexandre,	-	2e Cie	éclats à l'omoplate	
ROUSSEAU Sylvain,	-	-	Bras droit, poignet gauche broyés par obus.	

Total l 2 tués, 7 blessés.

4 février. - Le cantonnement de Vaux est bombardé de 10 à 11h 30.

5 février. - Le général de division ayant donné l'ordre d'occuper l'île aux Canards, en face de Pernant, la 11e Cie (une section) tente cette opération. Reçue par un feu très vif de l'ennemi, elle se retire sans avoir occupé l'île.

6 février. - Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment pour la bravoure et le dévouement dont ils ont fait preuve pendant les journées des 3 et 4 février, les militaires dont les noms suivent :

Ancestrame

CORTIGLIONI, sapeur infirmier à la Cie 5/13 du génie, détaché au secteur de Vaux, n° mle 1212 : « N'a cessé pendant le bombardement de prodiguer des soins aux blessés. A secondé les médecins avec autant d'intelligence que d'activité. »

LANOUE, cavalier de 1re classe au 5e dragons, détaché comme éclaireur d'infanterie au 66e territorial, n° mle 07275 : « Entendant les cris d'un blessé est allé spontanément les chercher dans une maison sur laquelle tombaient les projectiles ».

GAZEAU Marcel, soldat 2e classe, infirmier à la 4e Cie, n° mle 10768 ; PERMETTIER Albert, soldat 2e classe, brancardier à la 2e Cie, n° mle 9266 ; DESFORGES Alexandre, soldat 2e classe, brancardier à la 2e Cie, n° mle 5113 : « Ont été bravement, sous le feu de l'artillerie, relever un blessé. »

GUILLON Antoine, cycliste à la 2e Cie, n° mle 12300 : « A montré du sang-froid et de l'énergie en rassurant et faisant abriter ses camarades troublés par la chute des obus. »

LHUILIER, caporal brancardier du 2e Bon, n° ml 12475 ; DROUILLAUD, soldat infirmier à la 8e Cie, n° mle 9628 : « Se sont fait remarquer par leur belle attitude sous le feu. »

Le lieutenant-colonel adresse également ses plus vives félicitations au médecin-chef de service et aux médecins aides-majors des 1er et 2e Bon qui ont prodigué leurs soins aux blessés avec le dévouement le plus complet.

10 février. - Relève : le 2e Bon occupe le secteur de Pernant, le 3e Bon vient en réserve à Vaux (9 et 10) et à Saconin (11 et 12).

11 février. - Bombardement de Vaux et de Mercin. A Mercin, le soldat **MARTIN (François)**, 2e Cie, est blessé de plusieurs éclats d'obus.

13 février. - Le général commandant la 55e division fait connaître que le soldat **ROUSSEAU Sylvain**, de la 2e Cie, amputé du bras droit à la suite de la blessure reçue le 3 février, est décoré de la médaille militaire.

16 février. - Relève : le 3e Bon occupe le secteur de Mercin. Les 2e et 4e Cies viennent à Vaux, les 1re et 3e à Saconin.

19 février. - Bombardement de Mercin. Le soldat **THUILLIER (Louis),** de la 10e Cie, est blessé d'un éclat d'obus.

23 février. - Relève : le 1er Bon occupe le secteur de Pernant. Les 5e et 8e Cies viennent à Vaux, les 6e et 7e à Saconin.
Le lieutenant-colonel commandant le régiment cite à l'ordre du régiment : le sous-lieutenant **TANCHOU** « chargé sur sa demande de faire une reconnaissance dangereuse, a essuyé le feu de l'ennemi, a rempli en plein jour sa mission avec autant de sang-froid que d'intelligence et a rapporté des renseignements très précis. Le sergent **BESNARD**, 8e Cie, est nommé adjudant. Le soldat **RICHE** est nommé soldat de 1re classe.

Ancestrami.fr

25 février. - Bombardement de Vaux, de Mercin et de Pernant.

Etat des pertes du 25 février 1915.

FOREST Joseph, s. 2e cl., tué, 12e Cie, éclat obus à la tête ; **TOURNAT Jules-François,** s. 2e cl., blessé, 12e Cie, éclat obus à la poitrine ; **PINAULT Pierre-Louis,** s. 2e cl., blessé, 12e Cie, éclat obus au bras.
Total : 1 tué, 2 blessés.

27 février. - La 55e division ayant été ramenée au repos à Hartennes et environs est remplacée par la 63e.
Le 66e territorial d'infanterie passe à partir de ce jour sous les ordres du général commandant la 63e division dont le quartier général est à la sucrerie de Noyant.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment :
M. le médecin aide-major de 1re classe BONNEFOUS :
« Na pas hésité, sous une canonnade intense, à se porter au secours des blessés, a fait ainsi preuve d'un sang-froid remarquable et d'un réel courage ».
Le soldat de 2e cl. MARTINIERE, mle 11389, s. 2e Cie : « Est venu, en plein bombardement, chercher les médecins ».
Le soldat TIFFENEAU Léon, 12e Cie : « A été blessé en quittant son abri pour aller porter secours à un blessé. »

2 mars. - Relève : le 2e Bon occupe le secteur de Mercin. Les 11e et 12e Cies cantonnent à Vaux, les 9e et 10e à Saconin.

4 mars. - Bombardement de Pernant. Le soldat **JACQUET (Antoine-Joseph),** de la 3e Cie, a le crâne broyé par un obus.

14 mars. - Les trois sections de mitrailleuses sont réunies en une compagnie sous le commandement du lieutenant **DESPAIGNES**. Le lieutenant **de LESSEPS** commande la 1re section, le lieutenant **ARNAUD** passe à la 8e Cie.

18 mars. - Une tranchée à l'ouest du bois de Voison est bombardée à 9 heures.

Etat des pertes du 18 mars 1915.

BILLARD (Jean-Alfred), s. 2e cl., tué, 11e Cie, éclat d'obus à la tête ; **MAUDUIT (Antonin),** s. 2e cl., blessé, 11e Cie, éclat d'obus au bras.

6 avril. - Un petit poste d'écoute qui se rendait à son emplacement à 200 mètres à l'ouest du pont de Pommiers, à 19 heures, est tombé dans une embuscade qui avait traversé l'Aisne. Il s'est replié après avoir eu son chef blessé et un homme tué. De fortes patrouilles ont aussitôt parcouru les bords de la rivière sans rencontrer l'ennemi qui avait regagné la rive droite.

Etats des pertes du 6 avril.

Ancestramil

SAUPIC (Céleste), s. 2e cl., tué, 8e Cie, balle dans la poitrine ; **ROY (Julien),** caporal, blessé, 8e Cie, balle au flanc.

17 avril. - Le 68e territorial vient relever le 66e dans le secteur Mercin-Vaux-Pernant.
Le régiment occupe les cantonnements suivants :
Etat-major, Cie H. R., Trains, 1re, 3e, 4e Cies à Dommiers, 2e au Jardin, 2e Bon à Saint-Pierre-Aigle, 3e Bon à Chaudun, détachant la 12e Cie à la ferme de Maison-Neuve. La Cie de mitrailleuses à la ferme Chauffour (sud de Dommiers).
A date du 17 avril, le régiment revient aux ordres de sa division d'origine, la 85e.

19 avril. - La 12e Cie quitte la ferme de Maisonneuve pour occuper Translon.

2 mai. - Par ordre du général commandant la 6e armée, la Cie de mitrailleuses est mise à la disposition du général commandant le 7e corps d'armée. Elle cantonne à Ambleny.

ORDRE DU REGIMENT N° 69.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment, **le soldat LEBEAU Louis**, n° mle 9458, cl. 1897, de la 5e Cie : « Etant allé volontairement au travail des plateaux a été grièvement blessé au bras par un obus, et a eu l'énergie de se rendre à pied à l'ambulance, refusant de se laisser porter par les brancardiers ».
Cet homme a été blessé le 2 mai dans l'après-midi en travaillant aux ouvrages entre Pernant et Saconin.

4 mai. - 2 sections de mitrailleuses sont envoyées à Vingré, l'autre à Fontenoy.

7 mai. - La compagnie de mitrailleuses vient cantonner à la ferme Chauffour à 5 heures du matin. Elle en repart le même jour à 17h 30 pour se mettre, au faubourg sud de Soissons, à la disposition de la 63e division.

9 mai. - Le 66e territorial relève le 68e dans le sous-secteur Mercin-Pernant.
Le cantonnement du régiment est le suivant : état-major, C. H. R. 5e et 8e Cies, Vaux ; 1er Bon, Mercin ; 6e et 7e Cies, Saconin ; 3e Bon Pernant (T. R. Chaudun).
La Cie de mitrailleuses du 68e territorial reste à la disposition du lieutenant-colonel du 66e dans le secteur Mercin-Pernant. La Cie de mitrailleuses du régiment reste à la disposition de la 126e brigade ; 2 sections à Villeneuve ; 1 section à Saint-Waast.

25 avril 1915. - ORDRE DE LA BRIGADE n° 1 :

Citations. - « En première ligne depuis le mois de janvier, la 169e brigade territoriale vient de donner pendant trois mois complets, l'effort qui lui était demandé. Quelle que soit la place qui lui ait été assignée sur le front de l'armée, elle n'a cessé d'y travailler avec un cœur et un dévouement absolus à l'œuvre commune, donnant un bel exemple d'endurance, de calme et de persévérance, dans l'accomplissement d'une tâche ingrate et périlleuse. »

Aux félicitations unanimes qui lui ont été décernées partout où elle a pu se trouver, le général y joint les siennes et porte à l'ordre de la brigade les officiers et hommes ci-après :

Ancestramil

66e Régiment territorial d'infanterie.

MORET, lieutenant-colonel, commande brillamment son régiment depuis le début des opérations. Placé pendant plus de trois mois dans un secteur difficile, en face d'un ennemi entreprenant a déployé une activité et un entrain inlassables et mis en évidence de belles qualités d'énergie, de méthode, de jugement.
BONNEFONS, médecin aide-major de 1re classe, n'a pas hésité sous une canonnade intense, à se porter au secours des blessés.
TANCHOU, adjudant, chargé sur sa demande de faire une reconnaissance dangereuse, a essuyé le feu de l'ennemi, a rempli sa mission en plein jour avec autant de sang-froid que d'intelligence et a rapporté des renseignements très précis.
BESNARD, sergent, a demandé à participer, en plein jour, à une reconnaissance particulièrement dangereuse, a exécuté sa mission sous le feu de l'ennemi avec autant de sang-froid que de courage.
ANZANNEAU, soldat, étant de planton a été blessé d'une balle au ventre et a courageusement refusé d'interrompre son service.
Aux Armées, le 25 avril 1915,

Le général commandant la 169e brigade,
Signé : Général **MARTINEAU**.

13 mai 1915. - La Cie de mitrailleuses du régiment est remise à la disposition de la 63e Don, elle arrive à Mercin dans la nuit du 12 au 13 mai. Son échelon et son train cantonnent à Chazelles.
La Cie de mitrailleuses du 68e territorial est mise à la disposition de la 63e division, elle quitte Mercin dans la nuit du 12 au 13 mai.
Elle laisse cependant deux pièces dans le secteur à la disposition du lieutenant-colonel commandant le 66e territorial.

14 mai 1915. - **Le soldat ROUSSELON Georges**, de la 1re Cie, n° mle 10745, cl. 1898, est blessé dans la nuit du 13 au 14 mai, d'une balle (plaie à la cuisse gauche).

17 mai 1915.- ORDRE DU REGIMENT n° 75.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment les soldats de la 1re Cie dont les noms suivent :

ROUSSELON, soldat 2e cl., n° mle 8413 ; BON, **soldat 2e cl., n° mle 4875** : « Etant au travail de nuit, n'ont pas hésité à aller, sous une vive fusillade, au secours d'un de leurs camarades blessé, et l'ont porté jusqu'à un abri.

20 mai 1915. - Dans la nuit du 19 au 20 mai, le soldat **DONNEAU, Charles-Alexandre,** 2e Cie, mle 7761, cl. 1896, est blessé d'une balle à l'omoplate.

20 mai 1915. - ORDRE DU REGIMENT n° 76.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment l'officier et le soldat dont les noms suivent :

Sous-lieutenant MARTINEAU, chargé du service téléphonique : « Faisant en plein jour, sur le front, l'inspection des lignes et postes, a été blessé d'une balle à la cuisse. Bien que perdant

beaucoup de sang, a eu l'énergie de gagner seul, sous le feu de l'ennemi, un abri assez éloigné d'où il a tenu à téléphoner lui-même au chef de corps. »
DONNEAU Charles, 2e cl., 2e Cie, n° mle 7761 : « Travaillant de nuit comme volontaire sur un point particulièrement exposé, a reçu une balle dans l'omoplate. Bien que grièvement blessé, a voulu rentrer à pied au poste de sa Cie, a refusé de se laisser porter à l'infirmerie par les brancardiers et a fait preuve ainsi d'une énergie remarquable. »

21 mai 1915. - Le soldat **MARTIN Alexandre-Paul,** cl. 1897, n° mle 9538, de la 6e Cie, est blessé d'une balle au mollet.

21 mai 1915. - ORDRE DU REGIMENT n° 80.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment les officiers, le caporal et le soldat dont les noms suivent :

Sous-lieutenant CAUDRILLER du 4e régiment du génie, Cie 12/13 : « Chargé des travaux d'organisation du sous-secteur, et faisant de nuit une reconnaissance à 50 m de l'ennemi, sur un point particulièrement repéré, a été mortellement frappé d'une balle. »
Capitaine FOURES, commandant la 3e compagnie : « Pendant une reconnaissance qu'il faisait de nuit, à 50 m de l'ennemi, sur un point particulièrement exposé, a vu l'officier du génie par qui il était accompagné, tomber à ses côtés mortellement frappé d'une balle, l'a relevé et l'a porté seul, sous un tir nourri et rendu très ajusté par la clarté de la lune, jusqu'à un abri, distant de près de dix mètres ; a donné ainsi un bel exemple de sang-froid, d'énergie et de courage. »
MARCHAIS, caporal ; ROBICHON, soldat 2e cl., 1re compagnie : « Sous une fusillade dangereuse, sont accourus sans hésiter à l'appel d'un capitaine demandant du secours et l'ont aidé avec intelligence et courage. »

31 mai 1915. - Le sergent **BEAUREGARD Louis-Julien**, cl. 1892, mle 1537, 1re Cie est tué d'une balle au bois de Rochemont près du pont de Pommiers.

1er juin 1915. - ORDRE DU REGIMENT n° 82.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment, l'officier, le sous-officier et les soldats dont les noms suivent :

Capitaine LAFONT, commandant la 1re Cie : « Au retour d'une reconnaissance faite de jour, à 50 mètres de l'ennemi, a entendu le sous-officier qui l'avait accompagné et l'avait quitté depuis quelques instants pousser un cri, est accouru et l'a trouvé mortellement frappé d'une balle, l'a relevé avec l'aide des soldats **LAMY** et **PORTRAIT**, et l'a traîné sur un point abrité, pendant que l'ennemi continuait un tir ajusté et particulièrement dangereux. Le capitaine **LAFONT**, depuis le début de la campagne, fait preuve de belles qualités militaires, il a montré une fois de plus autant de sang-froid que de bravoure. »
Sergent BEAUGEARD, 1re Cie : Etant chef d'un petit poste de surveillance avancé, est tombé mortellement frappé d'une balle pendant qu'il faisait de jour, à 50 mètres de l'ennemi, la reconnaissance d'un chemin à suivre, la nuit, par les relèves et les rondes. »

Ancestramil

LAMY, PORTRAIT, soldats 2e classe, 1re Cie : « Sont venus spontanément et sous une fusillade dangereuse, aider leur capitaine à relever et à transporter dans un endroit abrité le corps d'un sous-officier qui venait d'être tué. Ont fait preuve d'énergie et de courage ».

4 juin 1915. - Vers 18h 30, dans le cantonnement de Mercin, un obus tué : le soldat **PALISSEAU Pierre-Octave**, de la 1re Cie, classe 1880, n) mle 8430, recrutement Le Blanc, n° 1210, né le 4 octobre 1870, à Fléré-la-Rivière (Indre) ; Blessés les soldats **DUPUIS Louis-Clément**, de la 1re Cie, classe 1898, n° mle 10765, recrutement Le Blanc, n° 502, né le 6 janvier 1878, à Paizay-le-Sec (Vienne) ; **VOISIN Alfred-Auguste**, de la 1re Cie, classe 1897, n° mle 9231, recrutement Le Blanc, n° 685, né le 14 avril 1877, à Palluau (Indre) ; **JOLLY Alexandre,** de la 4e Cie, classe 1898, n° mle 10631, recrutement Le Blanc, n° 370, né le 22 avril 1878, à Lignac (Indre).

Le soldat **DUPUIS** est mort de ses blessures à l'ambulance le 4 juin.
Le soldat **JOLLY** est mort de ses blessures à l'ambulance le 5 juin.

7 juin 1915. - Le soldat **BOUE Angel-Eugène,** dit le Zouave, n° mle 6442, 3e Cie, est blessé d'une balle à la main gauche.

ORDRE DU REGIMENT n° 84.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment le soldat dont le nom suit : **BOUE Angel-Eugène, dit le Zouave, n° mle 6642, soldat 2e classe, 3e Cie**. « Faisant partie d'un détachement qui allait prendre un poste avancé à 50 mètres de l'ennemi, a eu la main gauche traversée par une balle. N'a pas poussé une plainte et après un pansement sommaire, s'est rendu seul à l'infirmerie. A fait preuve de beaucoup de moral et d'énergie ».

15 juin 1915. - La 85e division territoriale et la 169e brigade dont faisait partie le régiment sont dissoutes. Le régiment constitue, avec le 65e territorial, la réserve du 37e Corps d'armée, il est rattaché pour la discipline, l'administration et le commandement à la 63e division d'infanterie.

16 juin 1915. - La 85e division territoriale et la 169e brigade dont faisait partie le régiment sont dissoutes. Le régiment constitue, avec le 65e territorial, la réserve du 37e Corps d'armée, il est rattaché pour la discipline, l'administration et le commandement à la 63e division d'infanterie.

16 juin 1915. - Les cantonnements de Pernant sont bombardés, 3 soldats de la 11e Cie sont blessés et évacués sur les formations sanitaires.
DEPOND Jean-Baptiste, classe 1898, n° mle 11326 ; **DELOUZILLIERE Pierre-Théophile,** classe 1899, n° mle 12844 ; **LEBEAU Aimé-Louis-René**, classe 1899, mle 11320.

17 juin 1915. - Le soldat **DELOUZILLIERE** meurt de ses blessures à l'ambulance 1/85, à Saint-Pierre-Aigle.

18 juin 1915.- ORDRE DU REGIMENT n° 89 :

Ancestramil

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment les soldats de la 11e Cie dont les noms suivent : **DELOUZILLIERE Pierre,** n° mle 12844 ; **DEPOND Jean,** n° mle 11326 ; **LEBEAU Aimé,** n° mle 11320 ; **PERREAU Emile,** n° mle 2566.
« Grièvement blessés pendant un bombardement, ont fait preuve d'une énergie remarquable, et ont donné à leurs camarades l'exemple du sang-froid et du courage. »

Le lieutenant-colonel adresse ses félicitations aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de la 11e Cie qui, pendant un bombardement, ont montré de belles qualités militaires : courage, calme et dévouement.

20 juin. - Dans la nuit du 20 au 21 juin, le sous-lieutenant (T.T.) **DAUMAIN**, de la 6e Cie, en service dans le sous-secteur ouest du secteur de Pernant, est blessé à la cuisse droite d'une balle tirée par une sentinelle française.
Dans la nuit du 19 au 20 juin, le 2e Bon relève dans le secteur de Pernant le 3e Bon, celui-ci est cantonné : E. M., 9e et 10e Cies, à Saconin ; 11e et 12e Cie, à Vaux.

23 juin 1915. - Le cavalier **LANOU**, du groupe des éclaireurs d'infanterie du régiment, est blessé d'un éclat d'obus à Mercin (Maison-Neuve), classe 1909, 5e régiment de dragons, n° mle 6505.
Le soldat **DESNOUS Constant-Auguste**, soldat 2e classe, 10e Cie, classe 1891, n° mle 193, au bureau de recrutement du Blanc, est blessé d'un éclat d'obus à Saconin.

23 juin 1915. - ORDRE DU REGIMENT n° 90.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment, l'officier dont le nom suit : **Sous-lieutenant DAUMAIN** : « Faisant une ronde pour vérifier l'emplacement des postes d'écoute, a été blessé d'une balle par une sentinelle, qui a manque de sang-froid. « Quoique perdant beaucoup de sang, a eu l'énergie de revenir à pied, aidé par 2 hommes jusqu'à l'infirmerie distante de 2 kilomètres. »
Le lieutenant-colonel félicite **GIRAUD Félix-Gustave-Paul,** classe 1899, mle 12669, de la 8e Cie, cantonnée à Pernant, est tué par éclats d'obus.

29-30 juin 1915. - Le 66e territorial est relevé, dans le secteur Mercin-Pernant, par le 65e territorial, dans la nuit du 29 au 30 juin. Le 66e territorial prend, pour la journée du 30 juin, le cantonnement ci-après :
E.M., C. H. R., 3e Bon : Dommiers : 1er Bon : Chaudun et Maison-Neuve ; 3e Bon : Longpont et Louatre. Le train reste à Chaudun.
La C. M. reste à la disposition du 65e territorial dans le secteur Mercin-Pernant.

1er juillet. - Le régiment occupe les cantonnements ci-après : E.-M. ; C. H. R., 1re et 2e Cies : Nampteuil-sous-Muret ; E.M. du 1er Bon, 3e et 4e Cies à Violaine ; E. M. du 2e Bon, 5e et 8e Ferme de la Siège ; 6e Serches ; 7e Mont de Soissons ; E. M. du 3e Bon, 10e, 11e et 12e Cies les Crouttes, 9e Cie à Muret.
Le train régimentaire à Chacrise.

11 juillet. - Le 2e Bon est relevé dans ses cantonnements par le 3e et réciproquement. Par suite : le 5e, 6e, 7e Cies et l'E.-M. du Bon sont aux Crouttes ; la 8e Cie à Muret ; les 11e et 12e Cies et l'E.-M. du Bon à La Siège ; la 9e à Serches ; la 10e à la ferme de Mont-de-Soissons.

13 juillet. - Les 1er et 2e Bons changent entre eux de cantonnements ; à la suite de ce mouvement : l'E.-M. du 1er Bon, le 2e, 3e et 4e sont aux Crouttes ; la 1re Cie à Muret ; l'E.-M. du 2e Bon, les 7e et 8e Cies sont à Violaine ; les 5e et 6e Cies à Nampteuil.

25 juillet. - Les 3e et 4e Cies vont cantonner à Hartennes ; les 3e et 4e Cies quittent à 18 heures leur cantonnement d'Hartennes pour reprendre leur cantonnement de Les Crouttes.

2 août. - Les 5e et 6e Cies quittent le cantonnement de Nampteuil pour aller occuper, la 5e la ferme la Grange (près Longpont), la 6e la ferme de Translon.

10 août. - Le régiment prend les cantonnements ci-après : E.-M., C. H. R., du 1er Bon : Dommiers, 2e Bon, 7e et 8e Cies : Saint-Pierre-Aigle, 6e : ferme de Translon, 5e Cie : ferme du Jardin, 3e Bon : Chaudun.

20 août. - **LACAU**, soldat de la 12e Cie, classe 1891, mle 939, est blessé d'un éclat d'obus.
Le caporal **DIDIER**, de la 4e Cie, en allant prendre position sur les bords de l'Aisne (secteur de Mercin) disparaît dans une embuscade tendue par les Allemands.

5 septembre. - Le soldat **BOUCHE Paul-Gustave**, classe 1890, mle 8505, de la 2e Cie, est blessé à Mercin par éclats d'obus, à la main et au pied.

13 septembre. - Le soldat **GUERINEAU (Sylvain-Charles)**, classe 1891, n° mle 942, est blessé par éclats d'obus au niveau du rein gauche en arrière et à la fesse gauche (évacué).

17 septembre. - Les soldats **DUBRAC Clément-Philippe,** classe 1898, n° mle 10896, et **MERIOT François-Camille-Eugène**, classe 1896, n° mle 7789, tous deux de la Cie des mitrailleuses, sont blessés au cantonnement de Missy-aux-Bois, par éclats d'obus.

19 septembre. - Le soldat **BARRET Louis,** classe 1897, n° mle 9339, de la 3e Cie, est tué à Mercin d'une balle dans la tête.

20 septembre. - Par ordre du général commandant la 5e armée, le régiment est alerté sur place et les travaux de défense suspendus (à partir de 6 heures).

22 septembre. - Les soldats **LARDEAU Jean,** classe 1897, n° mle 9701, 9e Cie et **MICHAUD Joseph**, classe 1895, n° mle 6342, 37e Cie, détachés à la D. E. S. de la deuxième armée, comme puisatiers, sont blessés assez grièvement, le septembre, au cours du bombardement du chantier de Massiges (décédés à l'ambulance).

2 octobre. - Les soldats de la 7e Cie dont les noms suivent **BIENVENU Louis**, classe 1892, n° mle 2146 ; **SEIGNEURET Louis-Modeste**, classe 1892, n° mle 01812 ; **ARNAULT Eugène,** classe 1824, n° mle 4668, sont blessés grièvement, à Pernant, par éclats d'obus.
ARNAULT et **SEIGNEURET** sont morts à l'ambulance de Ploisy ; le soldat **FELLOUX**, de la 2e Cie, classe 1894, n° mle 2121, est blessé à Mercin, d'un éclat d'obus.

Ancestrami

16 octobre. - Le 65e territorial d'infanterie relève le 66e territorial dans le secteur Mercin-Pernant. A la suite de cette relève, le 66e prend pour la nuit du 16 au 17, pour la journée du 17 et la nuit du 17 au 18 les cantonnements ci-après :
E.-M., 2e Bon, 1re et 3e Cies : Dommier ; 2e et 4e Cies et 3e Bon : Saint-Pierre-Aigle.

18 octobre. - Dans la journée du 18 octobre, le régiment occupe les cantonnements ci-après : E.-M., C. H. R. : Beugneux ; 2e Bon, Bon d'instruction, 2e Cies, 5e et 7e : à Servenay avec le chef de Bon ; 2e Cies (7e et 8e) : à Courdoux ; 3e Bon (à la disposition du génie) ; 2 Cies, 9e et 19e à Mont-de-Soissons, 2e Cies (11e et 12e) avec le chef de Bon : à Le Siège.
1er Bon : 1 Cie (3e) : à la ferme La grange, travaux de bois ;
- 1 Cie (2e) : à la ferme Translon, travaux de bois ;
- 2 Cies (1re et 4e) avec le chef de Bon, à Violaine, travaux du génie.

C. M. : à Violaine, puis la Vallée, commune de Beugneux.

20 octobre. - Le général commandant la 63e division remet la médaille militaire et la croix de guerre au soldat **BIENVENU Louis**, classe 1892, n° mle 2146, amputé de la cuisse gauche, blessé le 2 octobre, ordre du général en chef n° 1778, du 13 octobre 1915.

20 octobre. - Par ordre n° 1634 du 20 octobre, le général en chef confère la médaille militaire, avec croix de guerre et palme au soldat **BODIN Jean,** n° mle 6247, blessé le 13 janvier 1915, ayant perdu l'œil droit.

6 novembre. - Le régiment prend les cantonnements ci-après : E.-M. Et C. H. R. : Les Crouttes.
1er Bon : E.-M., 1re Cie et 1er peloton de la 4e Cie, Violaine.
1 peloton, 4e Cie, Villemontoire (Génie).
2e Bon : E.(M., 7e et 8e Cies, La Siège.
5e et 6e Cies, Mont-de-Soissons.
3e Bon : Maast.
C. M. : Violaine.

8 novembre. - Le 2e peloton de la 4e Cie rejoint Violaine. La 8e Cie est détachée à Villemontoire à la disposition du génie.

16 novembre. - La 5e Cie remplace la 8e Cie à Villemontoire ; celle-ci cantonne au Mont-de-Soissons.

20 novembre. - Les 2e et 3e Cies quittent leurs cantonnements de la Grange et de Translon pour venir cantonner à Maast.
Les 9e et 10e Cies, cantonnées à Maast, les remplacent, la 6e à La Grange, la 10e à Translon.

25 novembre. - Les 5e et 6e Cies changent entre elles.

30 novembre. - Le 66e devant relever le 65e territorial dans la nuit du 1er au 2 décembre prend, dans la journée du 30 novembre, les cantonnements ci-après : E.-M., C. H. R., 1er Bon, E.-M., 1re, 2e et 3e Cies ; Dommiers : 4e Cie, Missy ; 2e Bon : E.-M., 5e et 8e Cie : Missy-aux-Bois ; 7e Cravenson ; 6e Cie à Villemontoire ; 3e Bon, E.-M. Et 12e Cie à Dommiers ; 9e : La Grange ; 10e Translon ; 11e : Vertefeuille.

Ancestrami

C.M. : ferme de Chauffour.

1er décembre. - Le 66e relève le 65e territorial dans le secteur Mercin-Pernant.
Le 2e Bon occupe le sous-secteur de Mercin ; le 3e Bon, le sous-secteur de Pernant ; le 1er Bon, E.-M. et 2e Cie : Saconin ; 1re et 3e Cie : Vaux ; 4e Cie : 1 peloton à Missy, 1 peloton à Moulin-Saint-Félix.

29 décembre. - Dans la nuit du 29 au 30 décembre, le 66e est relevé par le 65e territorial dans le secteur Mercin-Pernant, à la suite de cette relève, les éléments du régiment occupent les emplacements ci-après :
E.-M., C. H. R., T. R., T. C. : Les Crouttes ; 1er Bon, E.-M. et 4e Cie : La Siège ; 2e et 3e Cie : Mont-de-Soissons ; 1re Cie : Villemontoire ; 2e Bon, E.-M. et les 4e Cies : Maast ; 3e Bon, E.-M., 9e et 10e Cies : Violaine ; 11e Cie, Translon, 12e Cie : La Grange.

31 décembre. - Le général **JULLIEN**, avant de quitter le commandement de la 63e Don, a adressé au lieutenant-colonel la lettre suivante :

« Mon Colonel,
« Depuis bientôt un an vous et votre beau régiment n'avez cessé de prêter à la 63e division un concours aussi dévoué que fécond. Au moment de quitter le commandement du secteur,je tiens à vous dire quel souvenir précieux j'en conserverai et vous prie de partager mes adieux avec vos officiers. »

ANNEE 1916

4 janvier 1916. - ORDRE DE LA 63e DIVISION, n° 59.

Le Général **HIRSCHAUER**, commandant la 63e Don, cite à l'ordre de la Division : Le capitaine **BIZEMONT**, du 66e régiment territorial d'infanterie :

« Malgré un violent bombardement s'est précipité au secours d'un lieutenant d'artillerie grièvement blessé et lui a prodigué les premiers soins. »
Au Q. G., le 4 janvier 1916,

Le Général Hirschauer, commandant la 63e Division,
Signé : **HIRSCHAUER**.

12 janvier. - Les 7e et 8e Cies relevèrent les 11e et 12e Cies ; à la suite de ce mouvement les 11e et 12e Cies cantonnent à Maast ; la 7e à Translou, la 8e à la Grange.

18 janvier. - La 4e Cie quitte son cantonnement de la Siège pour venir cantonner à Cuiry-Housse ; l'E.-M. du 1er Bon se transporte également de la Siège à Cuiry-Housse ; les 2e et 3e Cie quittent le Mont-de-Soissons pour aller cantonner à Cuiry-Housse.

Ancestramil

23 janvier. - Sur l'ordre du général commandant le C. A., les Bons du régiment sont groupes dans les cantonnements ci-après :
E.-M., C. H. R., T. R., T. C. : Les Crouttes ; 1er Bon, E.-M. Et les 4 Cies : Cuiry-Housse, 2e Bon et C. M. : Violaine, 3e Bon : Maast.

24 janvier. - Par ordre du général commandant la 5e armée, le régiment est désigné pour faire partie du Groupement de Fismes, sous les ordres du colonel commandant la 126e brigade.
Il prend, dans la journée du 24 janvier, les cantonnements suivants : E.-M., C. H. R., T. R., T. C. : Magneux ; 3e Bon : Magneux et ferme de la Cense ; 1er Bon : Hourges ; 3e Bon et C. M. : Villette et la Cour.
Par ordre du général commandant l'armée, le 66e territorial se portera dans la journée du 26 janvier dans la zone du 1er C. A. à la disposition du commandant de ce C. A. qui lui fera parvenir un ordre de mouvement. - 2 Bons seront employés dans le secteur de la 2e D. I., le 3e sera en réserve de C. A.

26 janvier. - Par ordre du général commandant la 2e D.I., les 1er et 3e Bons relèvent dans le secteur de la 3e brigade d'Inf., 2 bataillons du 86e territorial. A cet effet, ils se portent dans la nuit du 26 au 27 sur Pontavert, où ils reçoivent leurs consignes du général commandant la 3e brigade.
La C. M. relève la C. M. de la 4e brigade. - Son échelon cantonne à Concevreux.
L'E.-M. du régiment est à Chaudardes ; le T. R. au Moncel. Le 2e Bon qui devait être en réserve du 1er C. A. reste à la disposition de l'armée pour être employé au service des routes. Il cantonne : E.-M. et 3e Cie : à Jonchery ; 3e Cie : à Trigny ; 7e Cie : à Savigny ; 8e Cie : à Prouilly.

27 janvier. - Les soldats **HERANT Cyprien-Jules,** n° mle 12270 et **LAMY**, cl. 1898, n° mle 7717, de la 1re Cie, sont blessés par shrapnells, le 1er à la tête, le 2e à l'épaule gauche.

11 février. - La 2e division ayant été relevée le 11 février à 8 heures par la 55e Don I., le régiment passe aux ordres du général commandant cette D. I. Le 2e Bon reste à la disposition de l'armée. Les 1er et 3e Bons maintenus dans le secteur de Pontavert sont aux ordres du colonel commandant la 110e brigade, commandant ledit secteur.

12 février. - Le 3e Bon est relevé dans le secteur de Beaumarais par le 2e Bon. A la suite de cette relève le 3e Bon prend les cantonnements ci-après :
E.-M. Et 12e Cie : à Jonchery ; 10e Cie : à Ventelay et Montigny ; 9e Cie : à Prouilly ; 11e Cie : à Savigny.

13 février. - Le soldat **ESTEVE Louis**, de la 5e Cie, n° mle 12189, est blessé à la cuisse gauche d'un éclat d'obus.

15 février. - Les soldats **PEAROT Julien,** cl. 1896, n° mle 7922 et **DAVID Jean,** cl. 1897, mle 9473, 5e Cie, sont blessés par éclats de grenade (éclatement accidentel), le premier aux jambes, à la figure et aux mains, le second, main emportée.
Le soldat **DAVID** a été amputé de l'avant-bras droit 1/83 moyen (le 15 février, ambulance 1/55).

21.- Le soldat **LEBEAU Alexandre,** 3e Cie, cl. 1897, n° mle 9324, est blessé à l'épaule gauche par éclat d'obus.

Ancestramil

6 mars. - Le soldat téléphoniste **CAPLAIN Henri** (C. H. R.), classe 1893, n° mle 925, est blessé à la jambe droite et à la jambe gauche par éclats d'obus.

8 mars. - Le soldat **DEUNIZEAU Charles,** classe 1894, n° mle 15772, est tué par un éclat d'obus, qui blesse en même temps le soldat **GENIN Alfred,** classe 1896, n° mle 7719.
Ces deux hommes appartiennent à la 1re Cie.
8 mars. - Le soldat **MIGNET Louis-Désiré**, classe 1898, n° mle 10895, est légèrement blessé au bras droit par un éclat d'obus (4e Cie).

9 mars. - Les soldats **PANNIER Emile**, classe 1896, n° mle 623 ; **VASSEUX Léon**, classe 1896, n° mle 613 ; **FRICHE Louis,** classe 1895, n° mle 16971 ; **VENNA Désiré,** classe 1896, n° mle 8453, et le clairon **GUILLOU Georges**, classe 1899, n° mle 12180, de la 2e Cie, ont été tués par un obus qui a pénétré dans l'abri d'un poste d'observation.
Le soldat **VAILLANT**, n° mle 612, de la même Cie, a été également blessé (fracture de la jambe).

9 mars. - Le 1er Bon est relevé par le 3e Bon, dans le quartier des Buttes, et va occuper les cantonnements ci-après :
E.-M. et 3e Cie : Jonchery ; 1re Cie : Montigny ; Ventlay ; 2e Cie : Prouilly ; 4e Cie : Savigny.
Après un violent bombardement les Allemands partent de leurs positions de la Ville-au-Bois à l'attaque du bois des Buttes et s'emparent d'un seul élan de la tranchée occupée par un bataillon du 276e R. I. qui leur fait face à l'est. Accédant aux pentes du bois des Buttes, ils prennent à revers et d'enfilade la position occupée face au nord par la 10e Cie du 66e R. I. T. dont la défense est aussitôt paralysée. Le capitaine **PALLU** est grièvement blessé, le lieutenant **MONIOT** est fait prisonnier. L'ennemi complétant sa progression par l'occupation du sommet des Buttes, pénètre jusqu'à la face sud-est du bois des Buttes où il s'arrête, rencontrant la 11e Cie déterminée à lui résister sous le commandement énergique du capitaine **de BIZEMONT.**
Le soldat **PINEAU Armand**, classe 1897, n° mle 9464, a été tué par un obus (pionnier de la 5e Cie).
Le soldat téléphoniste **MOREAU Léon-Ambroise,** classe 1896, n° mle 7866, est tué dans son abri (C. H. R.), en subsistance à la 10e Cie.
Le sergent **BOIREAU**, classe 1899, n° mle 12060, a été blessé par un éclat d'obus au bras gauche (amputé au 1/3), 12e Cie.
Le soldat **RETAULT Gustave**, classe 1896, n° mle 7703, de la 12e Cie, a été blessé légèrement à la face.
A la suite de l'attaque du bois des Buttes, le régiment a eu les pertes suivantes : 10e Cies. - *Tués à l'ennem*i : **ARMEILLA**, sergent, cl. 1899, n° mle 12 129 ; **BEREAU**, sergent, cl. 1897, n° mle 9074 ; **BERTHON Alexandre,** s. 2e cl., cl. 1894, n° mle 4938 ; **BERTHON Louis**, s. 2e cl., cl. 1894, ° mle 5020 ; **CHATAUX Alphonse**, s. 2e cl., cl. 1896, n° mle 8162 ; **GUILLEMAIN**, s. 2e cl., cl. 1898, n° mle 10757 ; **BRAULT Emile**, s. 2e cl., cl. 1898, n° mle 10943 ; **BRAULT Eugène**, s. 2e cl., cl. 1897, n° mle 9767 ; **HANGNEUX**, s. cl., cl. 1898, n° mle 11295.
Blessés : Capitaine **PALLU** (Balle au testicule droit et à la cuisse droite) ; **DUDOGNON**, s. 2e cl., cl. 1897, n° mle 9713 (mort à l'ambulance 2/37 d'une embolie), blessé par grenade ; **GEORGET Louis**, brancardier, cl. 1899, n° mle 12786, balle au bras ; **HABEAU**, s. 2e cl., cl. 1897, n° mle 9586, de la 12e Cie en subsistance à la 10e Cie (blessé aux chevilles par éclat de grenades).

11e Cie. - *Blessés* : **JALLADEAU Paul,** caporal, cl. 1898, n° mle 11012 (au front et à la main droite ; **LUCAS Auguste**, s. 2e cl. cl. 1899, n° mle 12134 (éclats d'obus, joue gauche et côté

gauche) ; **GARNIER Célestin**, s. 2e cl., cl. 1899, n° mle 12852 (éclats d'obus au front) ; **MONJAUD**, téléphoniste de la C. H. R. en subsistance au 276, cl. 1895, n° mle 6272 (éclat d'obus) ; sous-lieutenant **de BIZEMONT**, éclat d'obus au visage et aux bras.

10e Cie. - *Disparus* : sous-lieutenant **MONIOT**, présumé mort ; **BOURRINET**, s. 2e cl. cl. 1895, n° mle 6710, présumé mort d'après la déclaration du soldat **RIQUEMAGNE**, cl. 1898, n° mle 11286, de la 10e Cie ; **LORILLOU Albert,** sergent, cl. 1897, n° mle 9054 ; **JOULLIN François**, sergent, cl. 1896, n° mle 7560 ; **CHARTREAU Paul**, sergent, cl. 1896, n° mle 7 579 ; **CHATEAU Henri,** sergent, cl. 1897, n° mle 9110 ; **BERTHELOT Alphonse,** sergent, cl. 1897, n° mle 6112 ; **JESSON Henri**, sergent, cl. 1895, n° mle 16677 ; **THOREAU Ernest,** caporal, cl. 1894,n° mle 5392 ; **BEIGNEUX Amand,** caporal, cl. 1894, n° mle 4644 ; **BERTHON Adrien**, caporal, cl. 1895, n° mle 6 732 ; **GLISE Léonard,** caporal, cl. 1895, mle 16670 ; **GUILLEMENT Eugène,** caporal, cl. 1895, mle 16656 ; **GABILLON Maurice,** caporal, cl. 1896, mle 8162 ; **THONNIER Léonard**, caporal, cl. 1896, mle 455 ; **GIRARD Louis**, caporal, cl. 1897, mle 9111 ; **BOURNILLAT Denis**, caporal, cl. 1897, mle 9129 ; **MORILLON Pierre**, caporal, cl. 1899, mle 12120 ; **BRISSONNET Louis**, caporal, cl. 1899, mle 12820 ; **SAVANY Henri**, caporal, cl. 1899, mle 12782 ; **VARROQUE Marius**, caporal, cl. 1899, mle 4683 ; **MAGNON Joseph**, soldat, cl. 1893, mle 3690 ; **BERTRAND Alfred,** soldat, cl. 1894, mle 4953 ; **DESCOUTURES Henri,** soldat, cl. 1894, mle 5016 ; **BLANCHET Charles,** soldat, cl. 1894, mle 5 387 ; **ROZIER Claude,** soldat, cl. 1894, mle 15463 ; **BEAUCHE Auguste,** soldat, cl. 1895, mle 6391 ; **CHAPPU Désiré,** soldat, cl. 1895, mle 3694 ; **RIGAUD Constant,** soldat, cl. 1895, mle 6402 ; **BEAUVAIS Louis,** soldat, cl. 1895, mle 6402 ; **POIRIER Louis,** soldat, cl. 1895, mle 6405 ; **MARTIN Marie-Louis,** cl. 1895, mle 6720 ; **GUICHARD Lucien,** cl. 1895, mle 6722 ; **LAROCHE Julien,** cl. 1895, mle 6729 ; **PINEAU Désiré,** cl. 1896, mle 6788 ; **BERRY Louis,** cl. 1896, mle 7685 ; **MICHARDIERE François**, cl. 1896, mle 8149 ; **TORTIGER Alexandre**, cl. 1896, mle 8155 ; **LAMY Léon-Joseph,** cl. 1896, mle 8156 ; **SARRAZIN Charles,** cl. 1896, mle 8157 ; **DUVAL Pierre-Ernest,** cl. 1896, mle 8 160 ; **TOUCHARD**, cl. 1896, mle 8165 ; **PETIT Louis**, cl. 1896, mle 8172 ; **BOUCHERON Constant**, cl. 1896, mle 8180 ; **CHARPENTIER Fernand**, cl. 1896, mle 8185 ; **PENIN Eugène**, cl. 1896, mle 1096 ; **GUIMBAULT François,** cl. 1897, mle 9715 ; **GUENAUD Henri**, cl. 1897, mle 9717 ; **GIRAUD Eugène**, cl. 1897, mle 9719 ; **GUERINEAU Jules**, cl. 1897, mle 9720 ; **FROMENTEAU Jacques**, cl. 1897, mle 9727 ; **MAILLET Alcide,** cl. 1897, mle 9736 ; **AUDEBERT Jean,** cl. 1897, mle 9747 ; **ARNAULT Prosper,** cl. 1897, mle 9748 ; **LANCHAIS Louis**, cl. 1897, mle 9755 ; **PINEAU René,** cl. 1897, mle 9764 ; **BOURBONNAIS François**, cl. 1897, mle 9765 ; **RIGOLLET Adrien,** cl. 1897, mle 9722 ; **ARNOULT François,** cl. 1897, mle 9887 ; **BERTH Léostène**, cl. 1897, mle 2608 ; **GUIDAULT Arthur**, Ls. cl. 1897, mle 9 749 ; **DESROCHES Louis,** cl. 1898, mle 11249 ; **DESAGE Joseph,** soldat, cl. 1898, mle 1252 ; **MARLAUD Jean**, soldat, cl. 1898, ml 11254 ; **BORDICHON Joseph,** soldat, cl. 1898, mle 11255 ; **DEFRESSINES**, soldat, cl. 1898, mle 11256 ; **CAILLE Louis-Victor,** cl. 1898, mle 11257 ; **LYON Albert,** soldat, cl. 1898, mle 11258 ; **PAPILLAULT Louis,** soldat, cl. 1898, mle 11260 ; **NOUET Auguste,** soldat, cl. 1898, mle 11262 ; **DELHOMMAIS Edmond**, soldat, cl. 1898, mle 11264 ; **DUVAL Louis,** soldat, cl. 1898, mle 11270 ; **MOTTU Constant**, soldat, cl. 1898, mle 11277 ; **ROUET Auguste,** soldat, cl. 1898, mle 11279 ; **GALLIEN Henri**, soldat, cl. 1898, mle 11281 ; **TESSEREAU Louis,** soldat, cl. 1898, mle 11441 ; **BERTHET Jean**, soldat, cl. 1898, mle 11442 ; **MARCHAND Léon,** soldat, cl. 1898, mle 11443 ; **GUENAND Louis,** soldat, cl. 1899, mle 12204 ; **BOURRINEAU Jean,** soldat, cl. 1899, mle 12771 ; **FERE Joseph**, soldat, cl. 1899, mle 12778 ; **HEBRAS Jean,** soldat, cl. 1899, mle 12784 ; **DENIS Florentin**, soldat, cl. 1899, mle 12794 : **JEOFFRION Georges**, soldat, cl. 1899, mle 12795 ;

VIOLET Louis, soldat, cl. 1899, mle 12797 ; **AUGUSTIN Henri,** soldat, cl. 1899, mle 12810 ; **RICHARD Joseph**, soldat, cl. 1899, mle 12813 ; **LAPORTE Auguste,** soldat, cl. 1891, mle 3421 ; **ROCHER François,** soldat, cl. 1891 ; mle 3394 ; **FAYOLLE Alfred,** soldat, cl. 1891, ml 889 ; **JOYAU Eugène,** soldat, cl. 1891, mle 1027 ; **RABBY Léon,** soldat, cl. 1892, mle 1907 ; **MIGNIE Louis,** soldat, cl. 1897, mle 4132 ; **NEVEU J.-Bte,** soldat, cl. 1892, mle 2872 ; **NAUDET Auguste,** soldat, cl. 1892, mle 2871 ; **RABETTE Louis**, soldat, cl. 1892, mle 2847.
11e Cie. - **VILLERET Joseph**, s. 2e cl., cl. 1894, mle 5398.
12e Cie. - **CLEMENT Martin,** s. 2e cl. cl. 1899, mle 12838.

11 mars. - Le capitaine **Joseph de BIZEMONT,** commandant la 11e Cie, est tué d'une balle au front, dans la tranchée occupée par sa Cie.
Extrait du rapport du 12 mars :
« Hier, 11 mars, le capitaine **de BIZEMONT,** frappé d'une balle en plein front, est tombé glorieusement à son poste de combat. Officier de valeur, ayant au plus haut point le sentiment du devoir, aussi énergique que brave, il laissera au régiment des regrets unanimes. Au nom de tous, le lieutenant-colonel s'incline avec une profonde émotion devant sa tombe. Il adresse à la famille du capitaine **de BIZEMONT** les respectueuses condoléances du régiment. »

Le soldat **GAILLEDRAT Antoine,** cl. 1895, mle 8680, de la 9e Cie est blessé par éclats d'obus aux jambes et au visage.

12 mars. - *Blessés*. - 6e Cie : sous-lieutenant **DAUMAIN**, éclats d'obus au bras gauche (blessure grave) ; sergent **DAUMAIN**, cl. 1894, mle 12591, éclats d'obus, cuisse gauche ; caporal **FENEANT**, cl. 1899, mle 12591, au talon gauche, éclat d'obus (grave) ; **DELAVAUD Elie,** s. 2e cl., cl. 1899, mle 12561, éclat d'obus au front ; **DROUILLAUX**, s. 2e cl. cl. 1897, mle 9628, éclat d'obus au bras gauche ; **PUYPELAT**, s. 2e cl., cl. 1893, mle 19851, éclat d'obus au bras gauche.

9e Cie. - **GERRAUD Ernest**, s. 2e cl. cl. 1905, mle 12962, éclat d'obus à la figure et au côté gauche.

14 mars. - Le chef de corps établit son P. C. à Pontavert (Château).
La 6e Cie relève à la Sapinière la 11e Cie, qui vient au secteur de Beaumarais (ouvrage 11) ; La 10e Cie est remplacée par une Cie du 246e et va occuper l'ouvrage 13 (Beaumarais) ; La 7e Cie est envoyée au Bois-Clausade.
Les soldats de la 10e Cie :
BELARD Léon, cl. 1895, mle 6764 ;
DUTHEOL Henri, cl. 1897, mle 9750 ;
RANGEU François, cl. 1891, mle 4126 ;
sont tués dans les tranchées de la Plaine (nord-ouest) (Bois des Buttes).
Le soldat **MARTINIERE Charles**, cl. 1895, mle 6717, de la 10e Cie, est blessé d'un éclat d'obus (jambe droite cassée).
Le soldat **ALAPHANTIVE Louis,** cl. 1894, mle 5 005, de la 9e Cie est grièvement blessé à la tête par éclat d'obus.

15 mars. - Le soldat **POURNIN Georges-Désiré,** mle 11356, cl. 1898, de la 9e Cie, ordonnance du M. A. M. de 2e cl. **GAZAGNAIRE**, est grièvement blessé par éclat d'obus (amputation de l'avant-pied gauche).

Ancestrami

Le soldat **SAVOUREUX Eugène,** 9e Cie, ordonnance du chef de bataillon **ROGER**, commandant le 3e Bon, cl. 1897, mle 5194, est tué par éclat d'obus.

ORDRE DU REGIMENT n° 136.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment le M. A. M. de 1re classe ROUMENTEAU : « Depuis le début de la campagne s'est fait remarquer par son entrain et son zèle intelligent dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels. A plusieurs reprises, notamment le 8 mars 1916, a fait preuve de dévouement et de courage en allant, sous un violent bombardement, relever et soigner des blessés. »

16 mars. - Le chef de corps transfère son P. C. à Chaudardes.
Le soldat **GOUTIER Léon,** cl. 1893, mle 577 de la 12e Cie, est blessé au pied par éclat d'obus.

17 mars. - La 1re Cie venant de Montigny-Ventelay, relève, à l'ouvrage 13, la 10e Cie, qui va se reconstituer à Concevreux.
La 3e Cie, venant de Jonchery avec le commandant du 1er Bon, occupe l'ouvrage 12 (Beaumarais).
Le chef de Bon cantonne à Concevreux.

18 mars. - Un violent bombardement, près de l'ouvrage 11, cause à la 11e Cie les pertes suivantes :
Tués : **LAISEAU Auguste,** s. 2e cl., cl. 1899, mle 12134 ; **GRENIER Paul,** caporal, cl. 1898, mle 3327.
Blessés : sergent-major **FRADET Daniel,** cl. 1898, mle 7 639 (éclats d'obus au bras) ; caporal-fourrier **MOULIN Albert,** cl. 1899, mle 12871 (éclat d'obus à la cuisse) ; **DIONET Paul**, s. 2e cl. cl. 96, mle 8207, blessé au visage.

21 mars. - ORDRE DU REGIMENT n° 137.

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment les militaires dont les noms suivent : Sergent **QUERRIAUX**, commandant la 2e section de la C. M. : « Lors de l'attaque qui a suivi le bombardement du 10 mars et pendant les journées des 11, 12 et 13 mars, a fait preuve d'autant de fermeté que de décision, a organisé rapidement la défense de la tranchée, a pu assurer la liaison avec les ouvrages voisins et a coopéré utilement, par le placement judicieux de ses pièces, à repousser les attaques ennemies. Par son attitude a su conserver à son personnel un moral parfait. » Soldat mitrailleur **PORCHERON**, mle 7839, tireur de la 1re pièce : « A secondé le chef de section avec la plus intelligente initiative ; par son énergie, son entrain et sa belle humeur, dans des circonstances critiques, a donné à tous le meilleur exemple. » Caporal **BOILEAU**, mle 6120 de la 10e Cie : « Ayant réussi par son sang-froid et son courage à échapper à l'ennemi qui s'était emparé de l'ouvrage tenu par sa Cie, a rallié son escouade et a couru se mettre à la disposition du commandant de la 2e section de mitrailleuses pour coopérer à la défense de la tranchée, y a rendu les meilleurs services. A eu, dans des circonstances critiques, une attitude courageuse et résolue. »

Le lieutenant-colonel félicite également :
1° Tout le personnel de la 2e section de la C. M. qui, sous le commandement énergique de son chef, s'est montré absolument à hauteur des circonstances et a fait preuve de solides qualités militaires ;
2° La 15e escouade de la 10e Cie qui s'est ralliée sans hésitation autour de son chef, le caporal **BOILEAU**, et a montré les qualités d'une troupe solide et disciplinée.

Ancestramil

23 mars. - Extrait de l'O. Gal, n° 76, du 37e C.A.

Est cité à l'ordre du 37e C.A. :
Le soldat de 2e classe, **GAULT Louis-Baptiste,** du 66e territorial : « Au cours d'une attaque a transporté dans ses bras son capitaine grièvement blessé et ne l'a pas quitté de 14h 30 à 2 h du matin, malgré l'irruption de l'ennemi autour de l'ouvrage occupé par sa Cie.

« Signé : **WIRBEL** »

La 10e Cie quitte Concevreux pour venir cantonner à Beaumarais.

25 mars. - Le soldat **GAILLARD Léon,** n° mle 5201, cl. 1894, de la 5e Cie, est blessé légèrement à la figure et aux mains par éclat d'obus.

27 mars. - Le général, commandant en chef, a conféré la médaille militaire aux militaires dont les noms suivent :
BOIREAU Louis, n° mle 12060n, sergent au 66e territorial (12e Cie) : « Bon sous-officier, qui a été grièvement blessé à son poste de combat, le 10 mars 1916, amputé du bras gauche, mort à l'hôpital des suites de ses blessures ». ; **GAILLEDRAT Antoine-Eugène**, n° mle 6680, soldat à la 9e Cie du 66e territorial : « Bon soldat, qui a été très grièvement blessé le 11 mars 1916 dans l'accomplissement de son devoir. Désarticulation du genou gauche. »
Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la croix de guerre avec palme.

31. - mars Le soldat **TRUFFAUT Louis**, n° mle 1740, cl. 1879, de la 9e Cie, est blessé dans son cantonnement, par un éclat d'obus, au-dessous du genou gauche.

1er avril. - Les 2e et 4e Cies, restées à la disposition de l'armée (service des routes D. E. S.), rejoignent le régiment et viennent cantonner : la 2e à Concevreux, la 4e à Vadivielle.

2 avril. - La 2e Cie relève en 1re ligne (quartier du Temple) ; la 5e Cie qui s'établit à Beaumarais, près de l'ouvrage II ; la 4e Cie cantonne à Concevreux.

3 avril. - La 8e Cie est relevée en 1re ligne par la 4e Cie et vient cantonner sur la ligne intermédiaire (ouvrages A et B).

4 avril. - Le chef de Bon, commandant le 1er Bon, remplace à l'ouvrage 11 le chef de Bon, commandant le 2e Bon, qui va cantonner à Concevreux.

7 avril. - Sont blessés par éclats d'obus :

4e Cie : **BLANCHET Pierre,** soldat 2e cl., cl. 1893, mle 3936 (plaie à la tête) ; **CORBERAND Lucien**, s. 2e cl. cl. 1896, mle 342 (plaie à la tête).
8e Cie : **CHAPRON Désiré,** s. 2e cl. Cl ; 10896, mle 639 (plaies à la figure et à la main droite) ; **VERON Jules**, s. 2e cl. cl. 1895, mle 16861 (plaie épaule gauche.)

10 avril. - Par o. du G. de D. le chef de Bon, commandant le 2e Bon, établit son P. C. à l'ouvrage B (La Hutte).

20 avril. - Le soldat de 2e cl. **ROBUCHON Jean-Baptiste**, mle 623, cl. 1893, de la 11e Cie, est blessé à l'épaule gauche par éclat d'obus.

23 avril. - Le caporal **DUPRE Louis,** cl. 1899, mle 12914, de la 12e Cie, est blessé au thorax et au flanc gauche par éclats de grenade (en transportant ces engins).

25 avril. - Le chef de corps établit son P. C. à l'ouvrage 11.

26 avril. - 7e Cie : le caporal **BOUTIER André,** cl. 1896, mle 7635, est tué par éclat d'obus à la tête. Le soldat **LAUMONIER Pierre**, cl. 1897, mle 9581, est blessé par éclats d'obus (section des 2 jambes) ; le soldat **VIROULET Simon**, classe 1892, mle 2754, est blessé à la tête par éclats d'obus ; le soldat **VERDAL Pierre**, classe 1891, mle 2704, est blessé à la tête par éclats d'obus ; le soldat **DUPEYROUX Antoine,** cl. 1892, mle 2702, est blessé à la main droite et à la tête et à la cuisse droite par éclats d'obus.

27 avril. - 7e Cie : le soldat **SAUVAGET Paul**, cl. 1891, mle 881, est tué par éclats d'obus ; le caporal **JACQUET Louis,** classe 1896, mle 7823, est blessé à la fesse droite par éclats d'obus.

28 avril. - Le chef de corps rétablit son P. C. à Chandardes.
La 7e Cie est relevée dans la nuit du 28 au 29 avril, au bois Clausade, par la 10e Cie et vient cantonner à Beaumarais (sud de l'ouvrage 11).

29 avril. - 10e Cie : le soldat **LAMY Emile**, classe 1898, mle 11304, est blessé par éclat d'obus à l'épaule droite.

30 avril. - 10e Cie : le sergent **MOREAU François**, classe 1894, mle 4650, est tué par éclats d'obus. Le soldat **TABUTEAU Jean,** classe 1896, mle 8150, est tué par éclats d'obus ; le soldat **VAILLANT Charles-Albert,** classe 1896, mle 653, est tué par éclat d'obus.

10e Cie : l'adjudant **GABILLET Auguste,** classe 1898, mle 10553, est blessé à la tête et au bras gauche par éclats d'obus.
6e Cie : le caporal **SAISEAU Henri-Eugène,** cl. 1896, mle 7597, est blessé au pieds et aux bras par éclats d'obus.
Le soldat **CHEVRIER François-Louis-René,** classe 1898, mle 11057, est tué par éclats d'obus.
Le soldat **BOUTET Alfred**, classe 1898, mle 17066, est blessé dans le dos par éclats d'obus ; le soldat **GOUVENAUX Fernand,** classe 1898, mle 3420, est blessé au bras droit, à la jambe gauche par éclats d'obus ; le soldat **RETAUD Auguste,** classe 98, mle 11050, est blessé à la cuisse droite (éclats d'obus) ; le soldat **VIEILLARD Clément,** classe 1897, mle 9528, est blessé à la cuisse (éclats d'obus) ; le soldat **GARRIVET Jules-Raphaël,** classe 1896, mle 7993, multiples blessures par éclats d'obus.
5e Cie : le soldat conducteur **LEMOINE Louis-Joseph,** classe 1895, le 6434, est tué par éclat d'obus.

Ancestrami

1er mai. - 10e Cie : le soldat **RIQUEMAGNE Jean-Paul**, classe 1898, mle 11286, est blessé au poignet, bras et épaule gauches, par éclats d'obus.
La 4e Cie est relevée en 1re ligne (voie ferrée) par la 8e Cie et va cantonner à Cuiry-les-Chaudardes (nuit du 1er au 2 mai).

2 mai. - la 2e Cie est relevée en 1re ligne (s/quartier 3, le Temple) par la 5e Cie et va cantonner à Chaudardes (nuit du 2 au 3 mai).

3 mai. - La 4e Cie quitte Cuiry-les-Chaudardes et va cantonner à Gernicourt.
Le caporal **MARQUIS Edouard,** classe 1895, mle 17216, 7e Cie, est blessé dans l'éboulement d'un abri (contusions de la hanche gauche et de l'abdomen.

6 mai. - Dans la nuit du 6 au 7 mai, la 11e Cie relève au bois Clausade la 10e Cie, qui vient occuper l'ouvrage 11.
La 3e Cie est mise à la Sapinière à la disposition du lieutenant-colonel commandant le 246e.
Un peloton de la 2e Cie va occuper les ouvrages de la lisière est.
Une section de la 2e Cie (1 officier, 2 sergents, 4 caporaux et 34 hommes) est par ordre de la 5e A. envoyées à la gare de Jonchery.

7 mai. - Dans la nuit du 7 au 8 mai, les P. C. des chefs de Bon sont établis comme suit : 1er Bon, Butte l'Edmond ; 2e Bon, ouvrage 11 ; 3e Bon, Concevreux.
La 1re Cie remplace à la butte l'Edmond la 12e qui vient cantonner à Chaudardes ; la 7e Cie, moins une section restée au P. du Génie, à Pontavert, occupe les ouvrages 13 14, le 2e Bon de la 2e Cie va occuper la lisière est.

8 mai. - Le soldat **DENIOT Eugène**, classe 1899, mle 12755, de la 9e Cie, est blessé par éclat d'obus (œil droit et cuisse gauche).

8 mai. - ORDRE DU REGIMENT N° 150.

10 mai. - la 11e Cie se porte du bois Clausade au s/secteur de la Miette (204e R.I.).

11 mai. - Le chef de Bon, commandant le 1er Bon, établit son P. C. à Pontavert.
Le soldat **CUISINIER Emile,** mle 13028, classe 1899, de la 1re Cie, est blessé au bras gauche par éclat d'obus.
Les soldats **BARDIEUX Louis,** mle 6373, classe 1895, et **JOYEUX Louis**, mle 10905, classe 1898, de la 8e Cie, sont blessés par l'éboulement d'un abri démoli par un bombardement.
Le soldat **MOUILLEBET Georges,** mle 4990, classe 1894, de la 8e Cie, est tué par éclat d'obus.
Le caporal **SAINSON** (12e Cie), classe 1896, mle 7627, s'est tué en se tirant un coup de fusil dans la tête.

13 mai. - Le sous-lieutenant **MANGON** et le soldat **MARTIN Lucien,** mle 12772, 3e Cie, sont blessés (cuisses et jambes) par l'éboulement d'un abri causé par une torpille.
Une section de la 12e Cie remplace à Jonchery la section de la 2e Cie, qui y était détachée.

14 mai. - La 2e Cie relève à la Sapinière la 3e Cie, qui la remplace aux ouvrages de la lisière est.

Ancestrami

15 mai. - ORDRE DU REGIMENT n° 151.

17 mai. - La 6e Cie relève en 1re ligne (voie ferrée) la 8e Cie, qui vient occuper la ligne intermédiaire.

18 mai. - La 7e Cie relève en 1re ligne (s. q. du Temple) la 5e Cie qui vient dans la nuit du 18 au 19 occuper les ouvrages 13 et 14.

19 mai. - La 10 Cie relève à la Miette la 11e Cie, qui la remplace à l'ouvrage 11.

23 mai. - Le P. C. du chef de Bon, commandant le 1er Bon, est transféré à Gernicourt.
Le P. C. du chef de Bon, commandant le 3e Bon, est rétabli à la bute l'Edmond.
Dans la nuit du 23 au 24 mai, les mouvements ci-après ont lieu : la 11e Cie relève à la Sapinière, la 2e Cie, qui est envoyée à Gernicourt ainsi que la 3e Cie ; les 2 sections de la 12e Cie, cantonnées à Chaudardes, vont occuper les ouvrages 10 bis 10 et 11.

24 mai (nuit du 24 au 25 mai). - La 6e Cie, retirée de la 1re ligne (voie ferrée), va occuper les ouvrages 10 bis, intermédiaire bois en équerre, bois Stirn.
La 2e ligne, Beaumarais, est alors tenue de la façon suivante : 5e Cie : ouvrages 13-14, ouvrage 12, ouvrage 11 bis, S.T. : 12e Cie : ouvrage 10, ouvrage 11.
Une Cie du 231e occupe les ouvrages O. et E. de la route de Craonnelle et des abris de Beaumarais.

24 mai. - ORDRE DU REGIMENT N° 154.

29 mai. - Une section de la 5e Cie va remplacer à Jonchery la section de la 12e Cie, qui y était détachée, et rejoint sa Cie à l'ouvrage 11.

30 mai. - Nuit du 30 au 31.
La 3e Cie relève à la Miette la 10e Cie ; la 10e Cie relève à Pontavert la 9e Cie ; la 9e Cie relève à la butte de l'Edmond la 1re Cie, qui va à Gernicourt remplacer la 3e.

31 mai. - Nuit du 31 mai au 1er juin, la 12e Cie relève à la Sapinière la 11e Cie, la 11e Cie relève la 6e Cie à l'ouvrage 10 bis, ouvrage intermédiaire, bois en équerre, bois Stirn ; la 6e Cie relève la 7e Cie en 1re ligne (s/q. Du Temple) ; la 7e Cie vient occuper les ouvrages : 10, 11 bis (N. et S.), 11 et f.

le 1er juin, la situation du régiment est la suivante : chef de corps : P. C. : Chandardes ; T. C., Concevreux ; T. R., Le Moncet.
1er Bon : P. C., du chef de Bon : Gernicourt ; 1re, 2e, 4e Cies : Gernicourt ; 3e Cie : La Miette.
2e Bon : P. C., du chef de Bon, ouvrage 11 ; 5e Cie : 1 Son : Jonchery, 1 section : parc du génie, Pontaver, 2 sections, ouvrages 12-13-14 ; 6e Cie : ligne intermédiaire, f. d. e. ; 7e Cie, 10, 11, 11 vis, f ; 8e Cie : 1re ligne, s/q. du Temple.
3e Bon : P. C. du chef de Bon (butte de l'Edmond ; 9e Cie : butte de l'Edmond : 10e Cie : Pontavert ; 11e Cie : 10 bis, ouvrage intermédiaire, bois en équerre, bois Stirn ; 12e Cie : La Sapinière.
C. M. (2e Bon) 2 sections (Saint-Etienne) butte l'Emond ; 1 section Saint-Etienne, ouvrage 12.
1er Bon : Concevreux. A l'instruction par suite de l'échange des pièces.

Ancestrami

2 juin. - Le caporal **ROBIN Louis,** 12e Cie, mle 6806, cl. 1895, est blessé grièvement par éclat d'obus, est mort pendant qu'on le transportait au P. de S. (enterré tombe 477, cimetière de Pontavert).

4 juin. - Le soldat **PICHOT Pierre,** mle 12847, cl. 99 de la 11 Cie, est blessé par éclat d'obus (dos et épaule gauche).

5 juin. - La 7e Cie se rend à Glennes à la disposition du 1er C. A.
La 5e Cie (avec un peloton) occupe toute la deuxième ligne de Beaumarais.

8 juin. - La 9e Cie relève à la Sapinière la 12e Cie, qui remplace à Pontavert la 10e Cie, venant occuper la bute l'Edmond.

9 juin. - La 9e Cie quitte la Sapinière pour Clausade.

10 juin (nuit du 11 au 12). - La 2e Cie remplace la 3e Cie en 1re ligne à la Miette.

12 juin. - Le sergent-major **DELAGE** et le soldat **BLARET Jean**, mle 4287, cl. 1897, de la 10e Cie, sont blessés par éclats d'obus. **BLARET** seul est évacué.
Le chef de corps établit son P. C. à Concevreux.

15 juin. - 12e Cie : les soldats **VANNIER Gaston,** mle 1652, classe 1897, et **DURAND Jean,** mle 9176, classe 1897, sont blessés par un obus fusant, le 1er à la poitrine, le second à l'épaule et à la fesse. **VANNIER** mort à l'ambulance ; C. M. : le soldat **CHIQUET** est blessé à la tête par éclat d'obus, mle 15407, classe 1894.
La 6e Cie relève en 1re ligne la 8e Cie, qui vient occuper l'ouvrage intermédiaire (c. d. e.)

16 juin. - Nuit du 16 au 17. Les mouvements suivants ont lieu pour les Cies du 3e Bon : la 10e Cie va au bois Clausade ; la 9e Cie à Pontavert ; la 12e, à l'ouvrage 10 bis, Stirn, ouvrage intermédiaire ; la 11e Cie, à la Butte l'Edmond.

18 juin. - Le commandant du 3e Bon transporte son P. C. à Pontavert.

19 juin. - Le régiment est rattaché à la 69e D. I., qui a relevé la 55e D.I.

21 juin. - Le soldat **PORCHER Constant,** classe 1897, mle 9289, de la 2e Cie, est tué dans son abri de guetteur défoncé par une torpille.

22 juin. - Le soldat **GENDRE Alexandre,** classe 1894, mle 5425, 12e Cie, est blessé assez grièvement au mollet gauche par un éclat d'obus.

29 juin. - En exécution des ordres du général commandant la 69e D. I., le régiment est réparti comme il suit : P. C. du chef de Corps ; C. H. R. ; T. C. : Concevreux ; 2e sections mitrailleuses ; T. C. de la C. M. ; T. R. : Le Moncet.
1er Bon (dit de Gernicourt) : P. C. du chef de Bon : Gernicourt ; 1re Cie : 1 peloton, ouvrage C., 1 peloton, ouvrage ouest ; 4e Cie : 1re section, ouvrage B ; 3 sections, Gernicourt.

Ancestramil

2e Bon (dit de Beaumarais) : P. C. du chef de Bon, ouvrage 11 ; 5e Cie : 1 section, Jonchery ; 3 sections, ouvrages f, 11 bis, 10, 10 bis, 11, 12, 13, 14 ; 6e Cie : 1 peloton, Centre 4 ; 1 peloton, Centre E ; 7e Cie : Glennes, à la disposition du 1er C.A. : 8e Cie : 1 section, ouvrage du chemin de fer ; 1 section, Redan, 1 peloton, centres D. et E.
3e Bon (dit de Pontavert) : P. C. du chef de Bon : Pontavert ; 9e Cie : 1 peloton, Sabière ; 1 section, en G. : 1 section, au Bastion ; 10e Cie : 3 sections, Pontavert ; 1 section, Bois en équerre ; 11e Cie : Clausade ; 12e Cie : 3 sections, l'Edmond ; 1 section, ouvrage intermédiaire.
C. M. : 2 sections, Butte l'Edmond ; 1 section, Pontavert ; 1 section, 11 bis, Sud.

30 juin. - 11e Cie : le soldat **COUDERT Louis,** mle 12854, classe 1899, est blessé par éclats d'obus (bras, côté gauche et cou) ; le soldat **GEAY Marcelin**, mle 8133, classe 1896, est blessé au côté droit (éclat d'obus).

2 juillet. - Le caporal **DESMAISON**, mle 8129, classe 1896 de la 9e Cie, est blessé légèrement par éclat d'obus (dans le dos, à hauteur de l'aisselle gauche).

8 juillet. - A la suite de relèves faites au 3e Bon, les Cies sont disposées comme il suit : 9e Cie : 23 sections, Pontavert ; 1 sections, Bois en équerre ; 10 Cie : 3 sections : Butte l'Edmond ; 1 section ouvrage intermédiaire ; 11e Cie : La Miette ; 12e Cie : Clausade, 3 sections ; Jonchery, 1 section.

9 juillet. - La section de la 5e Cie, détachée à Jonchery, rentre à Beaumarais (2e ligne).

11 juillet. - L'adjudant **GABILLET**, 11e Cie, est blessé par une balle (plaie pénétrante du poumon droit).

13 juillet. - Le soldat **REAU Louis,** mle 8671, classe 1897 (9e Cie), est blessé légèrement à la tête par éclat d'obus.

18 juillet. - Le soldat **BARDOU**, mle 5142, classe 1894, 3e Cie, est blessé au nez par un éclat de pierre projeté par une balle. Le soldat **ANDRE Jules**, mle 9814, classe 1897, 11e Cie, est blessé légèrement au genou droit par éclat de torpille.

20 juillet. - Le soldat **LEBON Désiré**, mle 10805, classe 1898, 2e Cie, est blessé (sein gauche).

22 juillet. - La 7e Cie remise à la disposition du régiment, vient occuper la 2e ligne (Beaumarais). La 5e Cie relève à la voie ferrée et aux centres c et d la 8e Cie qui vient cantonner à Concevreux.

23 juillet. - La 7e Cie relève aux centres 4 et c, la 6e Cie, qui vient occuper les ouvrages de la 2e ligne.

24 juillet. - Les Cies du 3e Bon sont disposées comme il suit : 9e Cie : 3 sections, Butte l'Edmond ; 1 section, ouvrage intermédiaire ; 10e Cie, 3 sections, Clausade ; 1 section, Jonchery ; 11e Cie, 3 sections : Pontavert ; 1 section, Bois en Equerre ; 12e Cie : La Miette.

26 juillet. - Les soldats de la 12e Cie dont les noms suivent sont blessés par éclats de torpilles : **LEMAIRE Célestin,** mle 16446, classe 1894 (bras gauche) ; **COLIN Eugène,** mle 11410, classe 1898 (cuisse et jambe gauches) ; **THIMONNIER Louis**, mle 8855, classe 1896 (mollet gauche).

Ancestrami

27 juillet. - Le soldat **CAYE Gabriel,** mle 17951, classe 1895, de la 10e Cie, est blessé par un éclat de grenade allemande (côté gauche).

29 juillet. - La 8e Cie relève, à la Butte l'Edmond et l'ouvrage intermédiaire et bois Stirn, la 9e Cie, qui vient cantonner à Concevreux.

4 août. - Le soldat **TOUCHARD**, mle 7776, classe 1896, 2e Cie, est blessé à la jambe gauche par éclats de grenade ; la 7e Cie remise à la disposition du service des routes, va cantonner à Breuil. Elle est remplacée en 1re ligne par la 9e venant de Concevreux.

5 août. - La section de la 10e Cie, détachée à Jonchery, rejoint sa Cie à la Miette. Elle est remplacée à Jonchery par une section de la 6e Cie. A la suite de divers mouvements, exécutés le 5 août au soir, les Cies ci-après occupent les emplacements suivants : 6e Cie : 3 sections, Clausade ; 1 section, Jonchery ; 9e Cie : Centres 4 et e ; 10e Cie : La Miette : 11e Cie : Beaumarais (2e ligne) : 12e Cie : Pontavert. Les autres Cies ont gardé leur situation précédente.

5 août. - Le soldat **GIRAUD Louis**, mle 707, 10 Cie, est blessé à la main par éclat de torpille.

6 août. - 1 section de la C. M. au repos à Concevreux est envoyé à l'ouvrage B (sous-secteur du Choléra).

9 août. - La 1re Cie vient à Beaumarais (2e ligne). La 5e Cie la remplace à l'ouvrage C et à Gernicourt ; la 11e Cie occupe la voie ferrée et les centres c et d (ligne intermédiaire).

10 août. - La 8e Cie va à l'ouvrage B. et à Gernicourt. La 4e Cie la remplace à la Butte l'Edmond, à l'ouvrage intermédiaire et au bois Stirn.

11 août. - Les chefs de Bon établissent leur P. C. comme il suit : 1er Bon : Pontavert ; 2e Bon : Gernicourt ; 3e Bon : ouvrage 11 (Beaumarais) ; la 6e Cie, dont la section détachée à Jonchery rentre, va à l'ouvrage B et à Gernicourt ; la 2e Cie envoie une section à Jonchery et occupe avec les 3 autres le bois Clausade.

13 août. - Etat de stationnement du régiment (à la suite des mouvements du 12 août).
P. C. du chef de corps : Concevreux ; C. H. R., T. C. : Concevreux ; T. R., Le Moncet : C. M., 2 sections, Butte l'Edmond ; 2 sections, ouvrages 11 bis ; 1 section, ouvrage B (Gernicourt) ; 1 section, Concevreux ; T. C., Concevreux.
1er Bon : Pontavert, P. CJ./ du chef de Bon, Pontavert ; 1re Cie : Miette ; 2e Cie, 3 sections : Clausade : 1 section : Jonchery ; 3e Cie : ouvrages E. F. ; ouvrage ouest ; 4e Cie : Pontavert, Bois en équerre.
2e Bon : Gernicourt ; P. C. du chef de Bon, Gernicourt ; 5e Cie : ouvrage C., Gernicourt ; 6e Cie : ouvrage B., Gernicourt ; 7e Cie : Breuil ; 8e Cie : ouvrage B ; Gernicourt.
3e Bon : Beaumarais ; P. C. du chef de Bon, ouvrage II Beaumarais ; 9e Cie : Centre 4, Centre E ; 10e Cie : 2e ligne, Beaumarais ; 11e Cie : Voie ferrée ; centres C. D. ; 12e Cie : Butte l'Edmond, ouvrage intermédiaire, bois Stirn.

18 août. - Le soldat **SERVA Edmond**, mle 15660, classe 1894, de la 1re Cie, est tué par éclat d'obus.

Ancestrami

17 août. Le soldat **BLIN Robert**, mle 5132, classe 1894, de la 3e Cie, a disparu dans la nuit du 17 au 18 (guetteur, fait prisonnier selon toute probabilité).

19 août. - La 1re Cie est relevée à la Miette par la 4e Cie, qu'elle remplace à Pontavert et au bois en équerre ; les Cies du 3e Bon changent entre elles et occupent les emplacements ci-après : 9e Cie : Beaumarais (2e ligne) ; 10 Cie : Centre 4, E ; 10e Cie : Butte l'Edmond, ouvrage intermédiaire, bois Stirn ; 12e Cie : Voie ferrée, Centres C. et D.

26 août. - La 1re Cie va occuper Clausade avec 3 sections et en détache une à Jonchery ; la 2e Cie, que rejoint la section détachée à Jonchery, va à la Miette ; la 3e Cie vient à Pontavert et est remplacée à l'ouvrage ouest (Gernicourt), par la 4e Cie.

2 septembre. - Les mouvements suivants sont exécutés : la 2e Cie vient de la Miette à Pontavert et au bois en Equerre ; la 3e Cie va de Pontavert à la Miette ; la 9e Cie va à la voie ferrée et aux centres C. et D. ; la 19e Cie à la Butte l'Edmond, ouvrage intermédiaire et bois Stirn ; la 11e Cie aux centre 4 et E : la 12e Cie à Beaumarais (2e ligne).

3 septembre. - Par ordre de l'Armée, la 7e Cie va cantonner à Baslieux-les-Fismes (service des routes).

8 septembre. - Le soldat **FOUGERON**, mle 7034, classe 1895, de la 6e Cie, est blessé par une balle au bras gauche.

9 septembre. - Les Cies du 1er Bon vont occuper les emplacements ci-après : 1re Cie, La Miette (la section de Jonchery a rallié sa Cie) ; 2e Cie, ouvrage ouest (Gernicourt) ; 3e Cie, Clausade : 3 sections, Jonchery : 1 section ; 4e Cie : Pontavert, bois en Equerre.

11 septembre. - Sont blessés (1re Cie) : soldats **BLANCHARD Louis**, mle 6455, classe 1895 (éclat d'obus à la joue) ; **PROT René**, mle 6456, classe 1895, blessure à la main, éclat d'obus ; **LEGRAND Eugène**, mle 16837, classe 1895, renversé par une torpille (douleurs de reins).

13 septembre. - La 1re Cie quitte la Miette pour venir au bois Clausade.

17 septembre. - La 1re Cie est mise à la disposition du génie pour la construction de baraques et va cantonner à Bouvancourt.
La 7e Cie relève à Gernicourt la 8e Cie qui la remplace au service des routes et va cantonner : 3 sections à Guyencourt, 1 section à Vadiville.

23 septembre. - la 1re Cie vient cantonner à Ventelay (service du génie).
La 3e Cie, que la section de Jonchery a rejointe, occupe Pontavert et le bois en équerre.
La 4e Cie, dont une section est envoyée à Jonchery, va au bois Clausade.

29 septembre. - La 7e Cie relève à la bute l'Edmond la 9e Cie, qui vient occuper les ouvrages 13 et 14.

Ancestrami

1er octobre. - Dans la nuit du 30 septembre au 1er novembre, 2 Bons du régiment relèvent le 267e R. I. et assurent la garde et la défense du s/secteur dit de Beaumarais.
La répartition du régiment est la suivante :
P. C. du chef de corps, commandant le s/secteur : clairière de Beaumarais ; C. H. R., pionniers : Beaumarais. 1er Bon (2e ligne).
1re Cie : ouvrages c, d, e, P. C. du chef de Bon ouvrage 11 ; 2e Cie : ouvrages 11, 11 bis, 10 bis, 12, 13, 14 ; 3e Cie : soutien de la 1re ligne, 3 sections : butte des Pins ; 1 section : tranchée de Bruxelles ; 4e Cie : lisière sud de Beaumarais.
La section détachée à Jonchery a rallié la Cie le 30, au soir.
3e Bon en ligne.
P. C. du chef de Bon : butte des Pins.
9e Cie : voie ferrée, intermédiaire et les Pins ; 10 Cie : Antennes, ouvrages à cornes, Redan ; 11e Cie : centre 3 ; 12e Cie : centre 4.
2e Bon (réserve).
P. C. du chef de Bon : Concevreux.
5e Cie : Ventelay (à la disposition du génie) ; 6e Cie : 3 sections, Gernicourt ; 1 section, Jonchery ; 7e Cie :: butte l'Edmond ; 8e Cie : 3 sections : Guyencourt 1 section, Vadiville, à la disposition du service des routes.
C. M. : 2 sections : butte l'Edmond, 2 sections : ouvrages 11 bis, 1 section : centre3, 1 section : la plâtrerie.
T. C. Concevreux ; T. R. Ventelay.

5 octobre. - La 8e Cie, remise à la disposition du régiment, vient cantonner à Concevreux.

6 octobre. - La 8e Cie va occuper les bois Clausade.

7 octobre. - La section de la 6e Cie détachée à Jonchery, rejoint son centre à Gernicourt et est remplacée à Jonchery par un détachement prélevé sur les régiments de la 69e D. I. et le 66e R. T. I.

13 octobre. - 9e Cie, tués par éclats d'obus : caporal **MESURE Louis,** mle 7598, cl. 1896 ; **LAFOREST Louis**, sergent, 2e cl. Mle 6392, cl. 1895.
Blessés par éclats d'obus : **DESMAISONS Jean,** caporal, 8129, cl. 1896, (plaies multiples à la tête ; **GRAISON Eugène,** sergent, 2e cl. Mle 6382, cl. 1896, (plaies au-dessus de l'oreillette droite) ; **CHALON Eugène,** sergent, 2e cl. Mle 9664, cl. 1897 ; **DEBLAIZE Fernand**, sergent, 2e cl. Mle 8104, cl. 1896, (plaies bras gauche, genou et orbite) ; **JAMOT Ernest**, sergent, 2e cl. Mle 6386, cl. 1895, (plaie pénétrantes avant-bras droit et flanc droit).

15 octobre. - Le 1er Bon relève le 3e Bon en 1re ligne, et la situation de ces 2 Bons est la suivante :
1er Bon : P. C. du chef de Bon, butte des Pins ; 1re Cie : centre 3 ; 2e Cie : voies ferrées, intermédiaire et les Pins ; 3e Cie : Antennes, ouvrage à Cornes, Redan ; 4e Cie : centre 4.
3e Bon : P. C. du chef de Bon, ouvrage 11, 9e Cie : Pontavert ; 10e Cie (soutien de la 1re ligne), 3 sections : butte des Pins : 1 section : tranchée de Bruxelles, 11e Cie : lisière sud Beaumarais ; 12e Cie : ouvrages 11, 11 bis, 10 bis, 12, 13, 14.
2e Bon (sans changement).

27 octobre. - La 5e Cie, qui reste à la disposition du génie, va cantonner à Montigny.

Ancestrami

29 octobre. - Le 3e Bon relève le 1er Bon en 1re ligne. La situation du régiment est la suivante :
P. C. du chef de corps, commandant le s/secteur Clairière. Point E. C. H. R., pionniers Beaumarais.
1er Bon : P. C. du chef de Bon : ouvrage 11 ; 1re Cie : Pontavert ; 2e Cie : butte des Pins (soutien de la 1re ligne) ; 3e Cie : Beaumarais (ouvrage 11, etc.) ; 4e Cie : Lisière sud de Beaumarais.
3e Bon : P. C. du chef de Bon : butte des « Pins ; 9e Cie : centra 4 ; 10 Cie : voie ferrée ; 11e Cie, Marais ; 12e Cie : centre 3.
Pas de changement pour le 2e Bon.

4 novembre. - La 2e Cie relève à la butte l'Edmond la 7e Cie qui la remplace au soutien à la butte des Pins.
La 3e Cie remplace à Montigny, à la disposition du génie, la 5e Cie qui vient occuper les ouvrages de Beaumarais (centre, nord et est).

5 novembre. - Les 1re et 4e Cies relèvent les 8e et 6e ; à la suite des mouvements faits les 4 et 5 novembre, la situation du régiment est la suivante, le 6 novembre.

6 novembre. - Chef de corps, P. C. Pt. E. ; C. H. R., pionniers id.
1er Bon : chef de Bon P. C. Concevreux ; 1re Cie : Clausade ; 2e Cie : butte l'Edmond ; 3e Cie : Montigny ; 4e Cie : Gernicourt.
2e Bon : chef de Bon P. C. Ouvrage 11 ; 5e Cie : Beaumarais ; 6e Cie : lisière sud ; 7e Cie : butte des Pins ; 8e Cie : Pontavert.
3e Bon : 1re ligne (même situation que le 29 octobre).

6 novembre. - 1re Cie, est tué par éclat d'obus : **GOUTARD Auguste**, cl. 1894, n° mle 16716.
Sont blessés par éclats d'obus : **TREBUJAIS Joseph,** cl. 1896, mle 7725 (doigt coupé, blessure au côté droit de la poitrine) ; **JOLY Léon,** cl. 1894, mle 15869 (blessure derrière la tête) ; **JOLY Joseph**, cl. 1894, mle 15709 (blessure profonde région fessière droite).

12 novembre. - Le 2e Bon relève en 1re ligne, le 3e Bon, qui le remplace en 2e ligne.
La situation de ces 2 Bons est la suivante :
2e Bon : chef de Bon P.C., butte des Pins.
5e Cie ; centre 3 ; 6e Cie : Marais ; 7e Cie : centre 4 ; 8e Cie : voie ferrée ; 3e Bon : P.C. ouvrage 11 ; 9e Cie : Beaumarais ; 10 Cie : Pontavert ; 11e Cie (soutien) : butte des Pins ; 12e Cie : lisière sud.

17 novembre. - Le sergent **DEVILLENEUVE** de la 11e Cie est blessé d'une balle à l'omoplate gauche.

23 novembre. - Le soldat **CHIPON François,** cl. 1895, mle 2958, de la 1re Cie, est blessé légèrement par éclat d'obus au mollet droit.

24 novembre. - La 4e Cie est relevée à Gernicourt par la 2e Cie qu'elle remplace à la butte l'Edmond.

26 novembre. - Le 2e Bon est relevé en 1re ligne par le 3e. La situation de ces 2 Bons est la suivante :
3e Bon : P. C. du chef de Bon, butte des Pins.
9e Cie : centre 3 ; 10e Cie : centre 4 ; 11e Cie : voie ferrée ; 12e Cie : marais.
2e Bon : P. C. du chef de Bon, ouvrage 11.

Ancestrami

5e Cie : Pontavert ; 6e Cie : Beaumarais (centre) ; 7e Cie : lisière sud ; 8e Cie : butte des Pins (soutien).

27 novembre. - Les C. M. du régiment sont déplacées et groupées comme il suit :
1 section : Antennes ; 2 sections : voie ferrée ; 2 sections : 11 bis, N et S. ; 1 section : la Plâtrière ; 1 section (position) 10 ; T. C. Concevreux.

4 décembre. - Les C. M. du régiment sont réparties comme il suit : 1 section : Antennes ; 1 section : chemin de fer (ouest) ; 1 section : ouvrage c ; 1 section ; chemin de fer (est) ; 1 section : centre 4 ; 1 section : ouvrage E.
1 section de position (personnel fourni par le 66e R. T.) à l'ouvrage 10.

8 décembre. - La 4e Cie, mise par ordre du général commandant le 37e C.A., à la disposition de l'Intendance pour exploitation forestière, quitte la butte l'Edmond, où elle est remplacé par la 5e Cie (venant de Pontavert) et va cantonner le 9 décembre à Fismes, d'où elle part le 10 décembre au matin pour Goussancourt, cantonnement qui lui est assigné.

11 décembre. - A la suite de la relève faite le 10 décembre a soir entre les 3e et 2e Bons la situation du régiment est la suivante :
Chef de corps P.C. Pt E. : Cie H. R., etc., id.
1er Bon : chef de Bon P. C. Concevreux.
1re Cie ; Clausade ; 2e Cie : Gernicourt ; 3e Cie : Ventelay (génie) ; 4e Cie : Goussancourt (bois).
2e Bon : chef de Bon, butte des Pins E 2 ; 5e Cie : Marais ; 6e Cie : chemin de fer ; 7e Cie : centre 3 ; 8e Cie : centre 4.
3e Bon : chef de Bon : ouvrage 11 ; 9e Cie : lisière sud ; 10e Cie : Beaumarais ; 11e Cie : butte l'Edmond ; 12e Cie : butte des Pins (soutien) ; C. M. sans changement ; T. C. Concevreux ; T. R. Ventelay.

15 décembre. - La 2e Cie est relevée à Gernicourt par la 1re Cie, qu'elle remplace à la butte l'Edmond.
Les C. M. viennent occuper les emplacements ci-après : 1 section, centre 4 (Arcole) ; 1 section, voie ferrée (est) ; 1 section, D.. (Albi) ; 1 section, voie ferrée, ouest ; 1 section, Antennes ; 1 section C (Cette).
1 section de rempart (personnel du 66e territorial) à 11 bis sud (Rouen).

20 décembre. - Sont blessés par éclats de grenades : 12e Cie : **COCHON**, sergent, cl. 1895, mle 16658 (blessures à la cuisse) : **CHARTIER**, soldat, 2e cl., cl. 1895, mle 6778, (plaies multiples à la cuisse) ; **BALLON**, s., 2e cl., cl. 1895, mle 6780, (blessure à la main gauche).

28 décembre. - Le régiment est relevé de 1re ligne et stationne comme il suit :
Chef de corps P.C., Concevreux ; C. H. R., T. C., Concevreux.
1er Bon : Pt E. M., 1re et 2e Cies à Ventelay.
2e Bon : Pt E. M. et 5e Cie à Concevreux ; 6e, 7e, 8e Cies à Roucy.
3e Bon : Ventelay.
C. M. : Concevreux.

30 décembre. - Le régiment fait mouvement et vient occuper les cantonnements ci-après :

Ancestrami

Chef de corps, E.-M., C. H. R., T. C., T. R. : Magneux.
1er Bon : P. E. M., 1re, 2e Cies, Magneux ; 3e Cie : Ventelay ; 4e Cie : Goussancourt.
2e Bon en entier : Unchair.
3e Bon en entier : C. M. : Hourges ; Unchair.

4 janvier. - A la suite des mouvements faits les 3 et 4 janvier, le régiment, mis à la disposition de l'artillerie et du génie pour des travaux à exécuter, stationne, le 4 janvier, comme il suit :
Chef de corps : Glennes ; C. H. R., T. C., T. R. (en partie), Glennes.
1er Bon : chef de Bon : Unchair ; 1re Cie : Unchair ; 2e Cie : Bonflignereux ; 3e Cie : Muizon ; 4e Cie : Goussancourt.
2e Bon : chef de Bon : Fère-en-Tardenois ; 5e Cie : Dhuizel ; 6e Cie : Bazoches ; 7e et 8e Cies : Fère-en-Tardenois.
3e Bon ; chef de Bon : Beaurieux ; 9e Cie : Bourg et Conin ; 10e Cie : Oeuilly ; 11e Cie : Vieil Arcy ; 12e Cie : Beaurieux.
C. M. : 1er Pon : Beaurieux ; 2e Pon : Vieil Arcy ; T. R. (2e échelon) : Paars.

ANNEE 1917

6 janvier. - Le régiment, rattaché au 37e C. A. qui passe à la 6e A, garde ses cantonnements avec les modifications ci-après :
Chef de corps : Dhuizel ; C. H. R., T. C. : Dhuizel.
La C. H. R. fournit : 1° 30 travailleurs et 4 gradés à la scierie de Révillon.
2° 50 travailleurs, commandés par le sous-lieutenant **HOCHET** et encadrés par 2 sergents, 3 caporaux, au génie du 37e C.A., pour la construction du camp de Perles. (Ce dernier détachement cantonne à Blanzy-les-Fismes.) Lors de sa relève du secteur de 1re ligne, le régiment a reçu l'ordre ci-après du général commandant la 69e D. I.

69e D. I. - ORDRE 154.

Par ordre 1 103/3 du 26 décembre du 5e C. A., le 66e territorial est retiré du front du secteur de Roucy.
Le 66e territorial appartenant à la 69e D. I., depuis plus de sept mois : à l'instar des jeunes camarades, il a tenu un secteur de 1re ligne, où il n'a cessé de se distinguer par sa belle tenue, par sa discipline, par son ardeur au travail.
Le général commandant la 69e D. I. adresse ses compliments au colonel MORET, à ses officiers, à ses hommes. A tous, il souhaite bonne chance.
Q. G., 29 décembre 16.

Le colonel de MATHAREL,
Commandant pour la 69e D. I.
Signé : **MATHAREL**.

P. A. Le chef d'E.-M.,
Signé : **Jacques RENIE.**

Ancestramil

16 janvier. - Le commandant du 1er Bon, les 1re, 2e et 3e Cies sont enlevées en autos et vont cantonner à Chacrise (au repos).
Le commandant du 3e Bon et la 12e Cie également enlevés en autos, vont cantonner à Launoy.

17 janvier. - La 4e Cie fait mouvement par voie de terre et va cantonner à Beugneux, pour gagner le 18 Chacrise.

18 janvier. - Les 9e et 10e Cies vont cantonner aux Crouttes.

19 janvier. - Les 5e, 6e et 11e Cies font mouvement ainsi que la C. M. et vont occuper les cantonnements ci-après :
5e Cie : Beugneux : 6e Cie : Grand Rozoy ; 11e Cie : Grand Rozoy ; C. M. : Launoy à la place de la 12e, qui va s'installer aux Crouttes.
Le T. R. s'installe à Grand Rozoy.

20 janvier. - Le chef de corps établit son P. S. à Grand Rozoy, où cantonnent également la C. H. R. et le T. C.

21 janvier. - Par suite de nouveaux ordres du 37e C. A., le stationnement du régiment devient le suivant :
Chef de corps : C. H. R., T. R., T. C. : Les Crouttes ; C. M. : Launoy.
1er Bon en entier : Chacrise.
2e Bon E. M., 7e et 8e Cies : Fère-en-Tardenois : 5e Cie : Les Crouttes : 6e Cie : Muret, les Crouttes.
3e Bon en entier : Droizy (village et camp).

23 janvier. - A la suite de nouveaux ordres, les mouvements ci-après sont exécutés :
Chef de corps : C. H. R., T. R., T. C. : Nampteuil-sous-Muret ; 5e Cie : camp de Droizy ; 6e Cie en entier à Nampteuil.

27 janvier ; - Le 2e Bon, mis à la disposition de la VIe armée, stationne comme il suit :
E. M., 7e, 8e, 6e Cies : Fère-en-Tardenois : 5e Cie (1 peloton) : Fère-en-Tardenois ; 5e Cie (capitaine et peloton) : Fismes.

28 janvier. - La 4e Cie est envoyée à Soissons pour évacuation de matériaux.

29 janvier. - Le chef de corps transporte son P. C. à Charantigny.
La situation du régiment est la suivante :
Chef de corps, C. H. R., T. C., T. R. : Charantigny.
1re Bon : chef de Bon, 1re Cie : Léchelle ; 2e Cie : Visigneux ; 3e Cie : Chazelle ; 4e Cie : Soissons.
2e Bon : chef de Bon, 6e, 7e, 8e Cies : 1 peloton 5e Cie : Fère-en-Tardenois.
3e Bon en entier : Launoy, Droizy ; C. M. en entier : Launoy.

1er février. - Le stationnement du régiment est modifié et devient le suivant :
Chef de corps, C. H. R., T. C., T. R., C. M. : Charantigny.
1er Bon (à la disposition de la 158e D.I., moins la 4e Cie) : chef de Bon, 1re Cie : Léchelle ; 2e Cie :: Visigneux ; 3e Cie : Chazelle ; 4e Cie : Soissons.

Ancestrami

2e Bon (à la disposition du G. P. A./16 du commissaire de la gare de Fère-en-Tardenois, etc) : chef de Bon, 6e Cie : 1 peloton 5e Cie : Fère-en-Tardenois : 5e Cie (1 peloton avec le capitaine) : Fismes ; 7e Cie : Mareuil-en-Dôle : 8e Cie : Saint-Gilles.
3e Bon, chef de Bon : Soissons ; 9e et 10e Cies : faubourg de Crise ; 11e Cie : faubourg de Reims ; 12e Cie : Saconin.

3 février. - La 3e Cie, mise à la disposition du génie, quitte Chazelle pour aller cantonner à Vierzy.

8 février. - L'état-major du 1er Bon et la 2e Cie vont cantonner à Vauxbuin, le 1re Cie va : 1 peloton et le capitaine à Belleu, l'autre peloton à Arcy-Sainte-Restitue.
La C. M. (sections de tir, moins s/section au cours dre à Saint-Rémy-Blanzy), s'installe au Min Saint-Félix.
Les échelons de la C. M. restent à Charantigny.

10 février. - La 11e Cie qui avait déjà 1 adjudant, 2 sergents, 4 caporaux et 40 hommes détachés à Vauxbuin, va cantonner à la Vallée (Villemontoire).

15 février. - La 7e Cie va cantonner à Courville.

17 février. - La 3e Cie quitte Vierzy pour aller cantonner à Chacrise.

28 février. - L'E.-M. du Bon, la 6e Cie et le peloton de la 5e Cie, stationné à la Fère-en-Tardenois, cantonnent au Plessier-Hullen.

1er mars. - R. R. à Chaudun. L'état-major du 2e Bon, la 6e Cie et le peloton précité de la 5e Cie, cantonnent à Chaudun.
Le peloton de la 5e, détachée à Fismes, cantonne à Cuiry-Housse ; le 7e et 8e Cies cantonnent à Branges.

2 mars. - Le peloton de la 5e, les 7e et 8e Cies cantonnent à Chaudun, où le 2e Bon est groupé en entier.

4 mars. - Du 4 mars au 7 mars inclus, le 2e Bon fait l'instruction.

8 mars. - Conformément aux ordres du C. A., le 2e Bon est mis à la disposition de la 158e D. I. pour des travaux, du 8 au 11 mars inclus.
Les 1er et 3e Bons sont mis à l'instruction du 8 au 15 mars inclus. Par suite des mouvements effectués, le stationnement du régiment est le suivant :
Chef de corps, C. H. R., T. R. : Charantigny ; C. M., Echelons tir : Saint-Félix ; T. C. : Charantigny.
1er Bon, chef de Bon : Léchelle ; 1re Cie : Visigneux : 2e Cie : Chazelle : 3e Cie : Charantigny ;: 4e Cie : Léchelle.
2e Bon, chef de Bon : Vauxbuin : 5e Cie : Chacrise : 6e Cie : Soissons : 7e Cie : Vauxbuin, 8e Cie : Belleu.
3e Bon, chef de Bon : Chaudun ; 9e Cie : Cravançon ; 10e Cie : Chaudun ; 11e Cie : Chaudun ; 12e Cie : Chaudun ; T. R. : Chaudun.

12 mars. - Le 2e Bon vient cantonner en entier à Tigny (instruction).

Ancestramil

Les 2 C. M. (personnel) cantonnent à Léchelle.

15 mars. - Conformément aux ordres du général commandant en chef, le régiment est réorganisé sur le type des régiments actifs (anciennement de réserve).
Il comprend :
Un état-major de régiment ; une C. H. R. : 3 Bons de 3 Cies avec I. C. M.
Son ordre de bataille est donc le suivant :

Etat-major du Régiment.

Lieutenant-colonel : **MORET** ; capitaine adjoint : **EMERY** ; officier de renseignements : lieutenant **CHATON** ; porte-drapeau : lieutenant **HOCHET** ; officier téléphoniste : sous-lieutenant **MARTINEAU** ; officier d'approvisionnement : lieutenant **LESAGE** ; officier de détails : sous-lieutenant **PRIEUR** ; médecin chef de service : médecin-major 2e cl. : **POIRIER**.
1er Bon, chef de Bon : **ALBERT** ; officier adjoint : lieutenant **CARNE** ; médecin M. A. M., 1re cl. : **SIX**.
1re Cie : capitaine **PENIN** : lieutenant **D. DESGARDES** ; sous-lieutenant **CHEREAU**.
2e Cie : capitaine **BLIND** ; sous-lieutenant **BOURDILLON** ; sous-lieutenant **AUBOIN**.
3e Cie : capitaine **DE BOY DE LAVERGNE** ; lieutenant **BESNARD** ; sous-lieutenant **MANGOU** ; sous-lieutenant **MALRIEU** ;
C. M./1 : capitaine **BORDEREAU** ; sous-lieutenant **LALLEMAND**.
2e Bon : chef de Bon : **R. MARTINIERE ;** capitaine adjoint ; capitaine **DUBET** ; officier adjoint : sous-lieutenant **MARIE** ; médecin M. A. M., 2e cl. : **SCHWARTZ**.
5e Cie : capitaine **de VILLENEUVE** ; lieutenant **BAILLOU** ; sous-lieutenant **TETE**.
6e Cie : capitaine **BOURDON** ; sous-lieutenant **CHANGEUR**, sous-lieutenant **SOUVERAIN**.
7e Cie ; capitaine **TREMBLAIS** ; sous-lieutenant **GAUTHRON** ; sous-lieutenant **RAZUREL**.
C . M. /2 : capitaine **RAMBAUD** ; sous-lieutenant **de CONTENSON.**
3e Bon, chef de Bon **ROGER** ; officier adjoint : sous-lieutenant **COURATIN** ; médecin M. A. M., 2e cl. **GAZAGNAIRE**.
9e Cie : capitaine **LEMAIRE** ; lieutenant **THEBAULT** ; sous-lieutenant **de BIZEMONT** ; sous-lieutenant **DUVAL**.
10e Cie : lieutenant **LEMONON**, sous-lieutenant **BESNARD** ; sous-lieutenant **JOYAU**.
11e Cie : capitaine **JAUDON** ; sous-lieutenant **PENIN** : sous-lieutenant **LEBLANC**.
C. M./3 : capitaine **ARNAULT** ; sous-lieutenant **BOISSEAU.**

16 mars. - Par ordre du général, commandant le 37e C. A. le régiment relève le 1er R. léger dans le secteur Mercin-Pernant.
Le mouvement s'exécute dans la nuit du 15 au 16 mars et la situation du régiment est, le 16 mars au matin, la suivante :
P. C. du lieutenant-colonel, commandant le s/secteur : Saconin ; C. H. R. : Saconin ; pionniers : Vaux ; T. C. T.R., Echelons des C. M. : Chaudun.
1er Bon et C. M./1 : Pernant : 1re ligne).
2e Bon et C. M./2 : Mercin (1re ligne).
3e Bon et C. M./3 : état-major et 1re section 10e : Saconin ; 9e Cie : Pernant (réserve) ; 11e Cie : Mercin (réserve).
Réserve : C. M./3, 1re ligne entre C. M./1 et C. M./2 (1re ligne).

Ancestramil

3 sections, 10e Cie : 1 section (Arcy, Sainte-Restitue), Aviation ; 1 section : Taux (Gaulettes) ; 1 section : M. Saint-Félix (camouflage).

19 mars. - Le régiment reçoit l'ordre de se porter en avant (flanc garde de gauche du 37e C. A. et liaison avec le 33e C. A.). IL traverse l'Aisne à la passerelle de Pasly et se dirige sur Vauxrézis : le 1er Bon par Pommiers, 2e et 3e par Pasly. Le soir, il occupe les cantonnements ci-après : E .-M., 2e Bon, 3e Bon : Chavigny ; 1er Bon : Viller-Lafosse.

20 mars. - La marche en avant est reprise, et le régiment va stationner : E.-M., 1er Bon (moins la 2e Cie mise à Soissons à la disposition du Génie) et 2e Bon : à Juvigny ; 3e Bon à la ferme de Montecouvé. Le 20 au soir, le régiment est rattaché au groupement **LEROUX** et reçoit la mission suivante : 3e Bon : se porter sur les Ribaudes, le Bosquet, le Banc de Pierre, le mont de Leuilly et Leuilly, où il s'établira en flanc-garde, face à l'Ailette ; 2e Bon : se porter sur le ravin boisé du Trou des Loups, la hauteur 160 et le Tueries, où il s'établira en flanc-garde, face à l'Ailette. 1er Bon en réserve à Juvigny, moins la 1re Cie et 1re section de C. M. envoyées à Crécy-au-Mont pour protéger l'établissement d'une passerelle sur le canal et assurer la liaison avec le 33e C. A.

21 mars. - Le 3e Bon (commandant **ROGER**) remplit brillamment sa mission et occupe Leuilly. Le 2e Bon, obligé de s'infléchir vers le sud par le bombardement et les mitrailleuses de l'ennemi, ne peut dépasser Toulvent et l'Hermitage, où il est remplacé dans la nuit du 21 au 22, par un Bon du 228e dont la marche en avant a été lente et l'a retardé. Il s'installe entre le mont de Leuilly et Toulvent.
Dans la soirée, le commandant du 1er Bon avec la 3e Cie et le reste de la X. M./1 sont envoyés à Crécy-au-Mont pour tenir la face nord et est, en liaison de ce côté avec le 3e Bon.

22 mars. - Le général **MANGIN** commandant l'armée s'étant porté de sa personne à Juvigny exprime au colonel **MORET** sa satisfaction sur la manière brillante dont le 66e R. T. a assuré le succès de la progression.
Le régiment occupe toute la journée les emplacements du 21e. Il est relevé dans la nuit du 22 au 23 par le 2e spahis, et stationne le 23, comme il suit :

23 mars. - E.-M. et 2e Bon : Chavigny ; 1er Bon : ferme de Montecouvé ; 3e Bon : Leuilly.
Le 3e Bon est réserve du groupement **LEROUX** ; les autres Bons, réserve de la 158e D. I.

24 mars. - Le 3e Bon coopère à une action offensive du groupement **LEROUX**. Le chef de Bon installe son P. C. au Banc de Pierre, où il garde une Cie de réserve (9e). la 10e est à Leuilly (Mont(de Leuilly). La 11e est à Toulvent.
Ces 2 dernières Cies sont chacune réserve d'un Bon du 228e.

25 mars. - Situation inchangée.

Pertes du 19 au 25 mars.

Le 19 mars : 5e Cie, **GENDRE**, soldat de 2e classe ; **DESSALLE**, adjudant ; **GERARDIN**, sergent ; **VELY**, soldat de 2e classe ; **ROGUET**, soldat de 2e classe. Tous blessés par des fougasses.

Le 21 mars : M. A. M. 1re classe, **SCHWARTZ ; RABUSSEAU**, sergent, 5e Cie ; **GALLIEN**, **CONTEYSSOUZE**, brancardiers, 2e Bon ; **COUTINON**, soldat de 2e classe, 5e Cie ; **BOUTET**, soldat de 2e classe, 6e Cie ; **COUTUREAU**, soldat de 2e classe, C. M./2. Blessés par balles ou éclats d'obus.
GICQUEL, soldat de 2e classe, 10e Cie, tué.
PASQUIER, caporal, 10e Cie ; **ROUSSEAU**, caporal, 10e Cie ; **VAUGIN**, soldat de 2e classe, 10e Cie, blessé par éclats d'obus.
ROY, soldat de 2e classe, 11e Cie, blessé par balle.
Le 22 mars : **ARNAULT Léon,** soldat de 2e classe, 1re Cie ; **ROBUCHON**, soldat de 2e classe, C.M./1 ; **HOMINIL**, soldat de 2e classe, C. M./1 blessés par éclats d'obus.
Le 25 mars : **GERARD**, soldat de 2e classe, 11e Cie ; **AUPRETRE**, soldat de 2e classe, 11e Cie, blessés par éclats d'obus.
Sous-lieutenant **VERMAND**, contusionné à l'épaule par éclat d'obus.

26 mars. - Le 1er Bon renforcé de la 7e Cie (c'est-à-dire 1re, 3e, 7e Cies et C. M./1 est mis à la disposition du groupement **TINAN** (ouest du groupement **LEROUX**).
Les 5e et 6e Cies restent avec le chef de corps, réserve de la 158e D. I. à Chavigny.
Le T. R. et le T. C. (en partie) sont à Vauxbuin.

27 mars. - Le soldat **PRAULT Pierre,** mle 7017, classe 1895, de la 11e Cie, est tué par éclat d'obus.
Le soldat **PICHOT Pierre**, mle 12847, classe 1899, de la 11e Cie, a disparu depuis le 26 mars (faisait partie d'une corvée de transport de munitions, à proximité de l'ennemi).
27 mars : Ordre du régiment (citations).

30 mars : Ordre de la division (citation de la M. A. M. **SCHWARTZ)**.

29 mars. - Dans la nuit du 29 au 30 mars, la 158e D. I. est relevée par la 21e D. I. et le régiment stationne, comme il suit, le 30 mars :
Chef de corps C. H. R. : Chavigny.
1er Bon, chef de Bon, 1re Cie : Terny à la disposition du général commandant l'art. Du 37e C. A.
2e Cie : Soissons (major de la Garnison).
3e Cie : Clamecy (artillerie).
C. M./1 : Crécy-au-Mont (artillerie).
2e Bon en entier à Chavigny à la disposition de la D. I. pour les routes.
3e Bon, chef de Bon, 9e Cie : Pasly ; 10e Cie : Cuffres ; 11e Cie : Vauxrézis ; C. M./3 : Pommiers. Le 3e Bon est à la disposition du génie du 37e C. A. ; C. T. R. : Vauxbuin.
Le général commandant le 37e C. A. a adressé au régiment l'ordre suivant :

ORDRE GENERAL.

Le général commandant le C. A. adresse aux officiers et soldats du 66e R. T. I. l'expression de sa pleine satisfaction pour leur belle conduite au cours des combats auxquels ils ont pris une part importante dans la période du 18 au 27 mars 1917.

Après avoir fourni une rude étape, le régiment entier a pu réaliser d'une façon continue une progression qui eût fait honneur à des régiments actifs.
En ces circonstances, le 66e territorial a donné une fois de plus, sous la ferme impulsion de son chef, la preuve des solides qualités de discipline, d'endurance et d'énergie combative qui l'animent.
Il a ainsi contribué à l'œuvre commune de libération.
Q. G. 29 mars 1917.

Le général commandant le 37e C. A.
Signé : général **TAUFFLIEB**.

7 avril. - Le commandant du 1er Bon et la 1re Cie viennent cantonner à Chavigny.

11 avril. - Le régiment, mis à la disposition de la 2e D. I.C., reçoit l'ordre de se grouper comme il suit, le 12 avril :
E.-M., C. H. R. : Crouy ; 1er Bon : Saint-Waast ; 2e, 3e Bons : Faubourg de Reims ; T. R. : Vauxbuin.
Le 1er Bon a fait le mouvement prescrit dès le 11 au soir.
Le soldat cycliste **DELACOUX Paul,** classe 1897, mle 9689, de la C. M./3, est décédé subitement à Pommiers.

15 avril. - Le 2e Bon, la C. M./1, les 9e et 11e Cies sont mises à la disposition de la 5e B. I. C., sous les ordres du lieutenant-colonel, commandant le 22e R. I. C.
La 10e Cie est mise à la disposition de la prévôté de la 22e D. I. C.
Les 1re et 3e Cies sont mises à la disposition du G. D./2.
La 2e Cie reste à Soissons.
La C. M./3 est affectée à la D. C. A.

16 avril.- Les 1re et 3e Cies du 66e R. I. T. avaient été mises à la disposition du Génie de l'Armée en qualité de travailleurs pour suivre le plus près possible les troupes d'attaque et réparer en particulier la grande route de Soissons à Laon.
l'attaque n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, les 1re et 3e Cies, après être restées en position d'attente à la hauteur de la ferme de La Perrière, étaient vers 14 heures mises à la disposition de la 6e Bie C. Par petites fractions et par des chemins dérobés ces Cies venaient prendre position d'attente dans le ravin de Pont Rouge en soutien et en liaison avec le 23e R. I. C. Une section par Cie occupait des tranchées, à peine ébauchées, avec les réserves du 23e R. I. C. à hauteur de la Montinette à 1 km 500 environ en avant de Pont-Rouge ; elles n'eurent du reste pas à intervenir et ces deux Cies furent relevées vers 4 heures du matin par des éléments de renfort du 23e colonial. Les pertes au cours de cette journée furent légères : 1 homme tué et 3 ou 4 blessés légèrement au cours d'une reconnaissance de jour en avant des tranchées.
Dès le début du même jour la C. M. L était mise à la disposition de la 6e B. I. T. : au petit jour, en venant se mettre en position, la tête de la colonne de cette Cie était prise sous le feu de l'ennemi et sur la route près du Pont-Rouge, l'éclatement d'un obus blessait le capitaine **BORDEREAU**, tuait 3 hommes et en blessait 4, 2 mulets étaient mis hors de service. Malgré ce fâcheux début la Cie dont le sous-lieutenant **LALLEMANT** prenait alors le commandement venait occuper les positions qui lui étaient assignées à droite et le long de la grande route puis suivant la progression se mettait en batterie dans un chemin creux à proximité du village de Laffaux à hauteur et à l'aile droite du 23e R. I.C.
Bien qu'exposée au feux de plusieurs mitrailleuses ennemies, la C. M. L. se maintenait sur cette position durant la nuit du 16 et la journée et la nuit du 17 ; dans cette position la C. M. I. eut 2 hommes tués et 4 blessés.

Ancestramil

Le 2e Bon, la C.M./1, les 9e et 11e Cies ont pour mission de coopérer à l'attaque de Laffaux et du Moulin de Laffaux, en formant l'aile droite dans un mouvement qui doit amener l'enveloppement de ces positions que les Bons de la 6e B. I.C. attaquent à gauche et de front. l'attaque débouche du ravin de Margival, franchit la route de Laon, le 2e Bon progresse sous de violents barrages de 105 dans la direction du ravin de Vauveny ; avant d'atteindre le ravin sa progression est arrêtée par ordre, les Cies coloniales n'ayant pu aborder Laffaux ; il couche sur ses positions. Le 17 l'attaque est reprise tandis que la C. M./1 et la 1re Cie avancent au sud de la route de Laon et occupent sous le feu des mitrailleuses ennemies des éléments de tranchées face au Moulin de Laffaux, le 2e Bon pénètre dans le ravin de Vauveny qu'il traverse pour s'établir sur le plateau. Le capitaine **BOURDON**, 6e Cie, est tué pendant qu'il cherche à rallier des éléments de sa Cie dispersés au passage du ravin. Les Cies coloniales se sont emparées du village de Laffaux, l'attaque est arrêtée.

Sont blessés. - C. M./1 : capitaine **BORDEREAU**, commandant la C. M./1 (éclats d'obus) ; **LEPINE Henri,** 7852, Soissons, classe 1896, soldat de 2e classe ; **BERTHONNIER Henri**, 12577, Le Blanc, classe 1899, soldat de 2e classe ; **PINAULT Henri,** 5284, Le Blanc, classe 1894, soldat de 2e classe, **FORT François,** 7677, Poitiers, classe 1895, soldat de 2e classe.
3e Cie : **MOREAU Georges,** 5554, Seine, classe 1895, soldat de 2e classe.
5e Cie : caporal-fourrier **DRIANCOURT Fernand,** 180, classe 1896 ; **BARRAULT Gustave**, 6209, classe 1895, soldat de 2e classe.
6e Cie : sous-lieutenant **CHANGEUR ; GIRAUD Auguste**, 11046, Le Blanc, classe 1898, soldat de 2e classe ; **VAUGIS Georges,** 7991, classe 1896, soldat de 2e classe ; **JOURDRON Jean-Marie,** 17463, 95, classe 18, soldat de 2e classe : **DELETTRE Jules**, 1828, classe 1897, soldat de 2e classe : capitaine **JACQUENEAU Jules**, 8009, classe 1896 ; sergent **CAMUS Joseph**, 7544, classe 1896 ; **DELHOMME Louis**, 5110, classe 1894, soldat de 2e classe ; **BELLEAU Joseph,** 7669, classe 1896, soldat de 2e classe ; **BONVALET Jean-Marie**, 11065, classe 1898, soldat de 2e classe.
7e Cie : **DUPIN Léon,** 8298, classe 1896, soldat de 2e classe ; **MOURE Louis**, 11173, classe 1898, soldat de 2e classe ; **ROY Louis,** 11144, classe 1898, soldat de 2e classe ; caporal **DANIEL Léon,** 16647, classe 1895 ; **MERLE Louis**, 11184, classe 1898, soldat de 2e classe ; **VERDAL Pierre,** 2704, classe 1892, soldat de 2e classe ; sous-lieutenant **JOLLY**.
11e Cie, C. H. R. : **GILLET Ernest**, 9164, classe 1897, clairon ; **LAVALETTE Antoine,** classe 1895, pionnier.
Sont tués : C. M. /1 : **COLLINET Louis,** 7664, classe 1896, soldat de 2e classe ; **DECROUX Gabriel**, 3598, classe 93, soldat de 2e classe ; **MEUNIER Léon**, 8242, classe 96, soldat de 2e classe.
5e Cie : sergent **DUMONTHEIL Paul**, 10546, classe 1898 ;
6e Cie : capitaine **BOURDON**.
7e Cie : caporal **DESVIGNES Jules,** 9643, classe 1897.

17 avril. - *Sont blessés :* C. M./2 : **PREPIN Joseph**, 2854, classe 1892, soldat de 2e classe : **MERY Jean**, 18309, classe 1898, soldat de 2e classe.
1re Cie : sergent **LEGOT**.
5e Cie : **LAROZE Octave**, 7961, classe 96, brancardier ; P.E.M. 2e Bon : **MONTPROFIT Albert,** 11196, classe 98, cycliste ; 6e Cie : **JOLEC Hervé,** 17738, classe 95, soldat de 2e classe.
Tués : 5e Cie : **DUCOUP Baptiste**, 1896, classe 95, soldat de 2e classe ; 5e Cie : **ROUET Jules,** 9629, classe 97, brancardier ; 7e Cie : **ROY Henri**, 8314, classe 96, soldat de 2e classe.

Sont tués : 6e Cie : sergent **VAN DYCK,** classe 1894 ; 5e Cie : caporal **PORCHERON Emile** ; 6e Cie : caporal **MOREAU Jules** ; 3e Cie : **PAGEAUD**, 11038, classe 98, cycliste.

18 avril. - Le régiment va cantonner à Soissons, sauf la 10e Cie, la 5e Cie, les C. M/1 et C. M./2, qui restent sur leurs emplacements de 1re ligne.

19 avril. - Le lieutenant-colonel avec les 1er et 3e Bons est mis à la disposition de la 6e B. I.C. et monte en ligne.
Sont blessés : C. M./1 : **GIROND Fernand,** 5303, classe 1894, soldat de 2e classe ; **CHAMPIGNY René**, 6341, classe 1895, soldat de 2e classe ; **DESVIGNES François,** 10799, classe 1898, soldat de 2e classe.
5e Cie : **FRANCOIS Henri.**
Est tué : C. M./1 : **GARCEAU Jules**, 1542, classe 1897, soldat de 2e classe.

20 avril. - Le lieutenant-colonel et les 1er et 3e Bons avec la 5e Cie, les C. M./1 et C. M./2 reviennent à Soissons.
Le 2e Bon (6e et 7e Cies) est mis à la disposition de la 158e D. I. à Missy-sur-Aisne, puis poussé à Celles et envoyé en ligne (groupement de Senilhes).

21 avril. - L'E.-M. Du régiment, les 1er et 3e Bons vont cantonner à Ciry-Solsogne. La 5e Cie et la C. M./2 rejoignent le 2e Bon à Missy-sur-Aisne.

22 avril. - Est blessé : 6e Cie : **GALLAIS Jean,** 7999, classe 96, soldat de 2e classe ; est tué : 7e Cie : **GABILLET Léon,** 6654, classe 95, soldat de 2e classe.

23 avril. - La 10e Cie va cantonner à Bucy-le-Long et la 11e à Venizel (travaux de routes).

24 avril. - *Est tué* : 5e Cie **BERNARDON Henri,** 6642, cl. 1895, brancardier.
Sont blessés : 6e Cie : **LIGAUD Emile**, 399, cl. 1891, s. 2e cl. : 5e Cie : **DELAUNE Eugène,** 9951, cl. 1897, brancardier ; **DUBLIN Prudent**, 8027, cl. 1896, brancardier ; **VERSEPNY Pierre,** 715, cl. 1894, aumônier.
Le 2e Bon est remis à la disposition du 37e C. A. et vient cantonner à Ciry-Salsogne dans la nuit du 24 au 25 avril.
Le 1er Bon, mis à la disposition de la 158e D. I., va s'établir en 1re ligne au nord de Nanteuil-la-Fosse.

25 avril. - Le soldat **PORCHERON** (2e Cie) est blessé d'une balle ; les soldats **GUINAUD** et **ROBUCHON** (3e Cie) sont blessés.

26 avril. - *Sont tués* : le soldat **LOISEAN** (1re Cie), grenade ; le soldat **TOULEIGNE** (3e Cie), balle.

27-28 avril. - *Sont tués* : 1re Cie : **LETANG Pierre**, s. 2e cl. ; **COLAS**, s. 2e cl. ; **CAMUS**, s. 2e cl.
Sont blessés : 1re Cie : **PEROT**, s. 2e cl. ; **CARRE Léon,** s. 2e cl. ; **BORDEAUX Louis,** s. 2e cl. ; **DESROCHES**, s. 2e cl. ; **FILLIOUX**, s. 2e cl. ; **LAPORTE**, s. 2e. cl. ; **GENOT**, s. 2e cl. ; **BIZEAU**, s. 2e cl. ; **TRICHARD**, s. 2e cl. ; **MARTIN**, s. 2e cl. ;**LECHIPRE**, s. 2e cl.
2e Cie : **ODOT**, s. 2e cl. ; **BOULANGER**, s. 2e cl.
3e Cie : **STEPHAN**, s. 2e cl.

Ancestrami

C. M.//3 : **MOQUET**, s. 2e cl.
Signalé comme disparu : 1re Cie : **POITEVIN**, s. 2e cl.

28 avril soir. - Les 10e et 11e Cies viennent cantonner à Salsogne et sont remplacées à Venizel par la 5e Cie et à Bucy-le-Long par la 7e Cie, travaux de route.
Sont tués : 2e Cie : **BERTIN**, s. 2e cl. ; 1re Cie : **POITEVIN**, s. 2e cl., porté comme disparu, le 27.

30 avril. - *Est blessé :* 1re Cie : **ROUILLARD**.

1er mai. - Le régiment est mis en entier à la disposition de la 158e D.I., pour former un Bon du 229e I le groupement **MORET**. Il vient occuper les cantonnements ci-après :
Etat-major, C. H. R. : château de Vauxelles ; 1er Bon : Moulin Saint-Pierre ; Moulin de Couvraille.
2e Bon : 1re ligne (liaison avec la 6e C. A.) (355e R.I.).
3e Bon : 1re ligne (liaison avec le 329e R. I.).

3 mai. - *Sont tués* : 10 Cie : **LEBON Paulin**, cl. 1894, tambour ; **BEGUIN Eugène,** cl. 1895, s. 2e cl. : **BERTHOD Joseph**, cl. 1895, s. 2e cl.
Sont blessés : caporal **AUZANEAU**, cl 1898, mle 759 ; **MOINY Paul,** cl. 1896, mle, 2e cl. ; **CHIMBAUD Henri**, cl. 1896, s. 2e cl. ; **BLOND Baptiste,** cl. 1895, s. 2e cl.

5 mai. - La 158e attaque :
Le groupement forme couverture à droite (liaison avec le 6e C. A.) et participe à l'attaque par son aile gauche en s'emparant de la tranchée de la Panthère et de plusieurs points de la tranchée de la Rade.
Est tué : 5e Cie : **JUSSOT Emile**, cl. 1891, s. 2e cl.

6 mai. - *Sont tués* : 2e Cie : adjudant **BELIARD**, cl. 1896 ; sergent **SAUVAGET**, cl. 1898.
Sont blessés : 2e Cie : caporal **HERRAND Joseph**, cl. 1896 ; **PERNIN Aimé,** cl. 1896, clairon.
9e Cie : sous-lieutenant **DUVAL** (fesse, légèrement).
2e Cie : **TRICOT**, mle 9415, cl. 1897, s. 2e cl.

8 mai. - *Est tué :* 5e Cie : **PAUILHAC**, mle 17136, cl. 1893, s. 2e cl.
Est blessé : 5e Cie : **MARY,** mle 9463, cl. 1897, s. 2e cl.

11 mai. - La 3e Cie est envoyée à Celles (à la disposition du génie).

10 mai. - *Sont blessés :* 9e Cie : **MAUBOIS**, 1898, s. 2e cl. ; 7e Cie : **MARCHAU**, 1891, s. 2e cl.

18 mai. - Le groupement **MORET** est relevé par le 1er Bon du 106e R. I., le 69e B. C. P. et le 19e B. C. P.
Le régiment va cantonner :
Etat-major, C. H. R., Soissons ; 2e Bon : Soissons ; 3e Bon : Vauxrézis.

19 mai. - Le 1er Bon va cantonner à Cuisy-en-Almont et Laval.

22 mai. - L'état-major et le 2e Bon vont cantonner à Fontenoy.

Ancestramil

23 mai. - Les 2e Cie, 7e, et 11e Cies, mises à la disposition du génie, vont cantonner : 2e Cie : Clamecy ; 7e Cie : Crouy ; 11e Cie : ferme Beaumont.

26 mai. - Les Cies ci-après, mises à la disposition du Génie, vont cantonner : 1re Cie : Clamecy (Braye) ; 6e Cie : Crouy ; 10e Cie : Leury.

5 juin. - Par suite de nouveaux ordres, le stationnement du régiment est le suivant : état-major, C. H. R., T. C., T. R. : Fontenoy.
1er Bon : état-major : Cuisy-en-Almont ; 1re Cie : Tartiers ; 2e Cie : Cuffies ; 3e Cie : Leury, Cuisy-en-Almont ; C. M./1 : Cuisy-en-Almont ; ferme de la Perrière.
2e Bon : état-major : Fontenoy ; 5e Cie : Fontenoy, F. Canivet ; 6e Cie : Vauxrézis ; 7e Cie : Soissons (Saint-Waast), Tartiers ; C. M./2 : Fontenoy.
3e Bon : état-major : Vauxrézis ; 9e Cie : Vauxrézis, Leury, ferme de la Perrière ; 10e Cie : Leury ; 11e Cie : ferme Beaumont ; C. M./3 : Vauxrézis, ferme de la Perrière.

10 juin. - Stationnement du régiment à la date du 10 juin.
Etat-major : Cuisy-en-Almont ; 1re Cie : Tartiers ; 2e Cie : Bieuxy ; 3e Cie : Cuisy-en-Almont (moins 71 hommes à Leury) ; C. M./1 : Cuisy-en-Almont (moins 10 hommes à Clamecy).
2e Bon : état-major : Fontenoy, 5e Cie : Fontenoy ; 6e Cie : Vauxrézis ; 7e Cie : Cuisy-en-Almont ; C. M./2 : Fontenoy.
3e Bon : état-major : Fontenoy (à partir du 11 ; 9e Cie : Vauxrézis (mois 60 hommes à Leury) ; 10e Cie : Cuffies ; 11e Cie : ferme Beaumont ; C. M./3 : La Carlette (Vauxrézis), moins 20 hommes à Clamecy).

11 juin. - La 11e Cie quitte la ferme Beaumont pour cantonner à Villers-la-Fosse.

13 juin. - L'état-major du 3e Bon s'installe à Fontenoy.

16 juin. - la 9e Cie et la C. M./3 viennent cantonner à Fontenoy.
La 1re Cie quitte Tartiers et cantonne à Cuisy-en-Almont.

19 juin. - Le régiment, regroupé, stationne comme il suit :
Etat-major, C. H. R., T. C., T. R. : Fontenoy.
1er Bon en entier : Cuisy-en-Almont.
2e et 3e Bons en entier : Fontenoy.

22 juin. - Le régiment ayant reçu l'ordre de relever le 65e territorial dans le secteur Bois Mortier-Quincy-Landricourt, le mouvement s'exécute comme il suit :
Nuit du 22 au 23 juin.
Le 1er Bon relève le Bon est du 65e territorial (Bois Mortier). Les hommes sont transportés en autos-camions.

Nuit du 23 au 24 juin.
Le 2e Bon relève le Bon de réserve du 65e R. T. Il fait la route à pied.
Le 3e Bon relève le Bon ouest du 65e R.T. Les hommes sont transportés en autos-camions.
Le T. C. s'installe à Crécy-au-Mont ; le T. R. à Chavigny.

Ancestramil

Le 24 juin. - La situation est la suivante :
Etat-major, C. H. R. : Bois de Quincy.
1er Bon (est) : Bois Mortier ;
3e Bon (ouest) : Landricourt et Quincy-Basse ;
2e Bon (réserve) ; ferme Grandchamp, Bois de Quincy, etc.
Les 3 C. M. en ligne (C. M./1 avec le Bon est ; C. M./2 et C. M./3 avec le Bon ouest ; T. C. : Crécy-au-Mont ; T. R. : Chavigny.

25 juin. - *Sont blessés :*
Lieutenant **LEMONON** (10e Cie), plaie pénétrante légère à la nuque par éclat d'obus ;
Maréchal des logis **PONCET** : plaie pénétrante légère du bras gauche par éclat d'obus ;
Caporal **DELAGE** (7e Cie), fracture de la cuisse droite par éclats d'obus.

27 juin. - Sergent **REBIC** (C. M./1), blessé par balle ; **MARANDON**, s. 2e cl., 3e Cie, blessé par balle de mitrailleuse ; **PORTERON**, s. 2e cl. 3e Cie, très légèrement touché par un éclat d'obus.

28 juin. - *Est tué* : **BOURGAGNOU**, s. 2e cl. C. M. /3 par obus.

3 juillet. - Le 2e Bon relève en 1re ligne (Bois Mortier), le 1er Bon, qui le remplace en réserve.

… juillet. - Sont blessés : 11e Cie, **MENOU** (cl. 1892), s. 2e cl. ; **COUVRAT** (cl. 1896) ; 6e Cie, **PROT**, s. 2e cl. (très légèrement).

5 juillet. - *Est blessé* : **VAREILLE**, s. 2e cl., 5e Cie.

6 juillet. - *Est blessé* : **BOUTEILLE**, s. 2e cl. 5e Cie.

8 juillet. - *Sont blessés :* 5e Cie : **SIBILLEAU**, cl. 1898, s. 2e cl. : **BOUE**, cl. 1896, s. 2e cl.

13 juillet. - Dans la nuit du 13 au 14 juillet, le 1re Bon relève en 1re ligne (s/secteur nord, le 3e Bon, qui le remplace en réserve.

22 juillet. - En exécution des ordres du général commandant le 37e C. A., le régiment sera relevé par le 65e R. T. et ira occuper les cantonnements ci-après :
Etat-major, C. H. R., T. C., T. R. : Fontenoy ; 1er Bon : Cuisy-en-Almont ; 2e Bon : Fontenoy ; 3e Bon : Fontenoy.
La relève se fera en 2 jours :
a) Nuit du 22 au 23 ; 2e Bon et C. M./1.

23 juillet. - b) Nuit du 23 au 24 : 1er Bon, C. M./2, C. M./3 et 3e Bon :
les 2e et 1er Bons sont transportés en autos-camions ; le 3e Bon fait la route à pied.

24 juillet. - Le chef de corps quitte le commandement du s/secteur le 24 à 9 heures du matin.

22-23 juillet. - *Sont blessés* : par éclats d'obus : caporal **BARRY**, C. M./2 ; caporal **BARBIER**, 1re Cie.

Ancestrami

27 juillet. - La 9e Cie mise à la disposition de l'Intendance pour une coupe de bois va cantonner à Chafosse.

29 juillet. - La 5e Cie, mise à la disposition du général commandant l'artillerie du 37e C. A., va cantonner à Leury.
31 juillet. - Les 2e et 3e Cies sont mises à la disposition du Génie du 37e C. A.
La 3e reste à Cusy-en-Almont.
La 2e va cantonner à Leury.
La 1re Cie est mise à la disposition du Génie de la 62e D. I. et va cantonner à Vauxrézis.

1er août. - La 1re Cie quitte Vauxrézis pour aller cantonner à Saint-Médard où elle sera à la disposition du Génie du 37e C. A.

7 août. - La 1re Cie revient cantonner à Vauxrézis où elle est à la disposition du Génie de la 129e D. I. pour travaux de route.

10 août soir. (Le régiment est regroupé et stationne, comme il suit, le 11 au matin ;
E. M., C. H. R., T.C., T. R. : Fontenoy ; 1er Bon : Cuisy-en-Almont ; 2e Bon : Fontenoy ; 3e Bon : Fontenoy-le-Port

13 août. - Le régiment relève dans la nuit du 13 au 14 le 65e R. T. et stationne comme il suit à partir du 14 au matin :
E. M., C. H. R. : bois de Quincy ; T. C. : Crécy-au-Mont ; T. R. : Chavigny ; 1er Bon : Quincy-Basse, Landricourt ; 2e Bon : bois de Quincy ; (2e Cie) Ferme Rouge (bois), 3e Bon : bois Mortier.

21 août. - La 3e Cie remplace au bois de Ferme Rouge la 5e Cie, qui va cantonner à la ferme Grandchamp.

26 août. - La 5e Cie relève dans les bois de Quincy la 6e Cie, qui va cantonner à la ferme Granchamp.

27-28 août. - Les CM/1 et CM/3 changent d'emplacement et viennent :
CM/1 Landricourt, Quincy ; CM/3 bois Mortier.

29 août. - La 3e Cie remplace à Quincy-basse la 1re Cie qui vient au bois de Ferme Rouge.

2 septembre. - A la suite de nouveaux ordres du général commandant la 129e D. I., la défense du S/S Nord est assurée comme il suit :
C. R. Quincy-Basse ; 1er Bon (Quincy-Basse, Landricourt, Ferme Rouge).
C. R. bois de Quincy ; 2e Bon (6e et 5e Cies) et un peloton du 9e hussards qui dépend du C. R. ferme Mortier.
C. R. ferme du bois mortier ; 2e Cies malgaches ; 2 pelotons 9e hussards.
Réserve du S/S : 7e Cie (ferme Grandchamp).
Les limites des C. R. sont les suivantes : C. R. Quincy-Basse, station Landricourt, poste 8 exclu ;
C. R. bois de Quincy ; moulin Brûlé exclu, M5 incluse.
C. R. ferme Mortier jusqu'au canal exclu (P. M.)

Ancestrami

Liaison au N. (P. P. 14) avec Don cavalerie (3e A.) ; liaison au S. (P. P. M. sur le canal) avec 129e (12e B. C. P.)
Le 3e Bon (en réserve) cantonne : E. M., 2 Cies : Crécy-au-Mont (Paradis).
1 Cie Juvigny ; CM3 1 S. Crécy-au-Mont ; 3 S D.C.A.
Lest T. C. et T. R. conservent leurs emplacements du 13 août.

8 septembre. (Le 3e Bon relève dans le quartier de Quincy-Basse le 1er Bon qui le remplace au repos.
Le P. C. du chef de corps est transféré à la ferme Granchamp.
Le stationnement du régiment à la date du 9 septembre inclus, est le suivant :
E.-M., C. H. R. : ferme Granchamp.
1er Bon : e.(M. : Crécy-au-Mont ; 1re, 2e Cies, CM/1 Paradis.
3e Cie : Juvigny ; la CM/1 a 3 sections détachées à la D. C. A. et ne conserve qu'une section à Crécy.
2e Bon : E.-M. Bois de Quincy ; 5e et 6e Cies bois de Quincy (en ligne) ; 7e Cie bois de Quincy (soutien) ; CM/2 bois de Quincy (en ligne).
3e Bon : E.-ML. Landricourt ; 9e Cie ; Landricourt-Quincy-Basse ; 10 Cie : bois Ferme Rouge ; 11e Cie : Quincy-Basse ; CM/3 Quincy (3 Sons) ; Landricourt (1 Son) ; T. C., T. R., sans changement.

9 septembre. - Pendant la relève le soldat **COLLIN**, de la 3e Cie, est blessé par une balle, tirée par erreur.

14 septembre. - Dans la nuit du 14 au 15 septembre, le 1er Bon relève en 1re ligne le 2e Bon qui le remplace au repos à la date du 15 septembre ; la situation du régiment est la suivante :
E.-M., C. H. R., T. C., T. R., sans changement.
1er Bon : E.-M. Bois de Quincy ; 1re Cie bois de Quincy (en ligne) ; 2e Cie bois de Quincy (réserve).
2e Bon : E.-M. 5e , 7e, CM/2 Crécy, 6e Juvigny.
3e Bon : E.-M. Landricourt ; 9e Landricourt Quincy-Basse ; 10e bois de Ferme Rouge ; 11e Quincy-Basse ; CM/3 Landricourt (8 sons), Quincy (3 Sons).

16 septembre. - *Sont blessés* (effondrement d'un abri). 9e Cie : **SAMSON Charles**, mle 17552, cl. 1895 ; **Le MAO Joseph**, mle 17750, classe 1895.

20 septembre. - Le 2e Bon quitte Crécy-au-Mont et Juvigny (6e Cie) pour aller cantonner en entier à Bieuxy.

22 septembre. - Le 2e Bon, enlevé en autos-camions, va stationner comme il suit :
E.-M. Mercin ; 5e Cie : Cramaille, ferme Beaurepaire ; 6e Cie : Mercin, 10 hommes et 1 sergent à la gare d'Ambleny ; 7e : Jailly ; CM/2 : Mercin.
La 6e Cie est à la disposition du G. P. A. 20. La 7e Cie est à la disposition du service routier. La 5e Cie est à la disposition de l'aéronautique. La CM/2 est la disposition des Etapes.

23 septembre. - Le régiment est remis à la disposition de la VIe A. et est relevé en 2 jours dans le S/S Nord (14e C. A., 129e D. I.).

Nuit du 23 au 24 septembre. - L' E. M. du 1er Bon, la 3e Cie, la CM/1 et la 11e Cie sont relevés par des unités correspondantes du 24e R. I. T. et vont cantonner à Bagneux.

Ancestrami

Nuit du 24 au 25 septembre. - L'E.-M. du 3e Bon les 1re, 2e, 9e, 10e Cies et la CM/3 sont relevés par des fractions correspondantes du 51 Bon sénégalais et vont cantonner à Bagneux.

26 septembre. - Stationnement du régiment : E. M., C. H. R., T. C., T. R. : Ciry-Salsogne.
1er Bon : E. M. : Ciry-Salsogne ; 1re Cie : Bucy-le-Long ; 2e Cie : sud de Saint-Mard ; 3e Cie : Sermoise puis Ciry-Salsogne ; CM/1 : Ciry-Salsogne.
2e Bon : E.-M. Mercin ; 5e Cie : 1 peloton avec le capitaine ; Cramaillle ; 1 peloton ferme Maisonneuve ; 6e Cie : Mercin (1 sergent et 10 h. détachés à la garde d'Ambleny) ; 7e Cie : Vailly, puis camp Girodon ; CM/2 : Mercin.
3e Bon : E.-M. Braine ; 9e Cie : Braine (camp Brunehaut) ; 10e Cie : Cuiry-Housse ; 11e Cie : Brenelle, puis bois Morin ; CM/3 : Courcelles.

27 septembre. - Le régiment reçoit des renforts du 291e R. T. I. (17 officiers et 400 hommes de troupe).

1er octobre. - La note suivante est adressée au régiment par le général commandant la 129e D.I.
« Le général commandant la 129e D. I. ne veut pas se séparer du 66e R. T. sans exprimer à son chef, ainsi qu'à ses officiers, sous-officiers et soldats toute sa satisfaction pour les qualités d'endurance, de discipline et de bonne humeur tenace dont ils ont fait preuve pendant leur occupation du s/secteur Nord.

« Au Q. G. 1er octobre 1917.
« Général **DE CORN**. »

4 octobre. - Le régiment reçoit des renforts, cl. 1897, de la 129e D. I.

5 octobre. - L'E.-M. du régiment et la C. H. R. vont cantonner à Soissons (O de la VIe A.)

9 octobre. - La 5e Cie vient cantonner à Soissons (à la disposition de la D. T. M. A.).

18 octobre. - Les 2e Cie, CM/1 et 7e Cie, mises à la disposition su service de santé pour renforcer le personnel des brancardiers, vont cantonner :
2e Cie : Mont Notre-Dame (H. O. E. 32) ; CM/1 : Vierzy (H. O. E. Vierzy) ; 7e Cie : Soissons (Hospice)).

19 octobre. - Le 3e Bon, mis à la disposition du service routier, va cantonner : E.-M. 9e et 10e Cie : Crouy ; 11e Cie : Grottes ; CM/ : Chassemy.

20 octobre. - *Sont tués* par éclats d'obus :
5e Cie : sergent **GAUTRON**, cl. 1893 ; caporal **DAREAU**, cl. 1893.
Sont blessés : **ALLAIN**, 2e cl. 1894 ; **CHADAIGNE**, 12e cl., 1894.

31 octobre. - A la suite de divers mouvements, ordonnés par la VIe A, le stationnement du régiment à la date du 1er novembre est le suivant :
E.-M., C. H. R., T. R. : Soissons.
1er Bon : E. M. : 3e Cie : Ciry-Salsagne ; 2e Cie : Vailly, 1re Cie Bucy-le-Long ; CM/1 : Vailly.
2e Bon : E.-M. 6e Cie : Mercin ; 5e Cie : Soissons ; 7e Cie : Vailly ; CM/2 : Soissons (Saint-Paul).
3e Bon : E.-M. : Crouy ; 9e Cie : la Perrière, Laffaux ; 10e Cie, 11e Cie, CM/3 : La Perrière.

Ancestramil

T. R. : Ciry-Salsagne.

5 novembre. - La 1re Cie, mise à la disposition du service de la voie de 0,60 va stationner à Vailly.

15 novembre. - La CM/2, mise à la disposition du service routier, va cantonner à La Perrière.

17 novembre. - La CM/2 va cantonner aux carrières de Fruty où la 7e Cie vient également stationner le 18 novembre.

30 novembre. - Est blessé par éclat d'obus : **MONTAUZIER**, s. 2e cl. CM/2.

17 décembre. - La CM/1, à la disposition du service routier, quitte Vailly pour aller cantonner dans les ravin d'Ostol-Folemprise.
La CM/3 quitte Crouy pour aller cantonner à Missy-sur-Aisne.

26-27 décembre. - Les 5e et 7e Cies permutent entre elles ; la 5e va à Fruty et la 7e vient à Soissons. Le mouvement exécuté par pelotons se fait en 2 jours.

28 décembre. - Le régiment est mis à la disposition du 11e C. A. pour activer l'organisation de son secteur. Un Bon est affecté à chaque D. I., savoir : 1er Bon (division est) ; 3e Bon (division centre) ; 2e Bon (division ouest).

29 décembre. - A la date du 29 décembre inclus, le stationnement du régiment est le suivant :
E.-M., C. H. R., T. C., T. R. : Soissons.
1er Bon : E.-M., 1re Cie : Vailly ; 2e, 3e, CM/1 (région des Creutes, Pingouin, Caïd, du Projecteur et de Certaux.
2e Bon : E.-M. Terny : 5e Cie : Grotte 102 ; 6e Cie (Neuville-sous-Margival ; 7e Cie : Soissons ; CM/2 : Antioche-Vauxaillon.
3e Bon : E.-M. : Crouy ; 9e : Ravin de Vauveny ; 10 Cie : Fruty ; 11e : Crouy ; CM/3 : Fruty.
Chaque Bon a une Cie au repos pendant 8 jours : 1er Bon : Vailly ; 2e Bon : Soissons ; 3e Bon : Crouy.

ANNE 1918

10 janvier. - Est blessé légèrement par éclat d'obus : **ROBIN Eugène,** s. 2e cl. à la 11e Cie, cl. 1895.

17 janvier. - La classe 1898 (officiers et troupe) est versée au 9e Bon (B. I.) du 40e R.I.

26 janvier. - 2 Cies du 1er Bon sont mises à la disposition du commandant du génie du 11e C. A., vont cantonner l'une à Cour-Soupir, l'autre à la grotte des Bulgares (ravin N.-E. d'Ostel).
Nota. - Les 2e Cies cantonnent à Cour-Soupir.

3 février. - 1 Cie du 1er Bon, restée à la disposition de la 23e D. I., est mise à la disposition du commandant du génie du 11e C. A. et va cantonner à Rouge-Maison.

Ancestrami

6 février. - Passage aux 21e et 22e R. I. T., au 69e R. I. T. et à la 173e B. I. T. de 346 hommes de troupe cl. 1897 et de 7 officiers.

8 février. - En exécution des O. de la VIe A., le régiment cesse d'être mis à la disposition du 11e C. A. et est mis aux ordres du général commandant le génie de l'armée, pour prendre la suite des travaux de la 2e position.

Son stationnement à la date du 9 inclus est le suivant :

E.-M., C. H. R., T. C., T. R. : Soissons.

1er Bon : Moulin de Courcelles.

2e Bon : Fort de Condé ; 2e C. M. Soissons.

3e Bon : Chivres.

23 février. - Le 3e Bon quitte Chivres pour aller stationner à Bagneux, où il est mis à la disposition de la 151e D. I. (travaux).

28 février. - La 6e Cie va cantonner à Clamecy.

1er mars. - L'E.-M. Du 2e Bon, les 5e et 7e Cies vont cantonner à Vuillery. Le régiment a été remis à la disposition du 11e C. A. pour les travaux de l'occupation, en cas d'alerte, de la 2e position, à la date du 20 février. Il est pour les travaux sous les ordres de la 151e D. I.

12 mars. - La 7e Cie quitte Vuillery pour aller stationner à Vregny.

13 mars. - La 6e Cie vient cantonner à Vuillery.

16 mars. - Le régiment cesse d'être à la disposition du 11e C. A.

17 mars. - Son stationnement, à la date du 17 mars, est le suivant :

E.-M. : Soissons ; C. H. R. : Soissons et Vierzy (H. O. E., 35 hommes) ; T. R., T. C. : Soissons.

1er Bon : E.-M. : Ciry-Salsagne ; 1re Cie : Vailly : 1/2, routes ; 1/2, intendance gares ; 2e Cies : Vailly ; voie de 0m 60 ; 3e Cie : 1/2 : Chassemy, munitions ; 1/2 , Circy-Salsogne G. P. A. 20 : CM/1 Cassemy H. O.E.

2e Bon : E.-M., Cuffies, 1/2, Fruty ; 5e Cie : 1/2, ferme Colombe : routes ; 6e Cie : Neuville-sous-Margival, voie de 0, 60 ; 7e Cie : 1/2, Leury munitions ; 1/2, Pont-Rouge, routes : C.M./2 Tartiers, routes.

3e Bon : E.-M., Mercin ; 9e Cie : Mercin : munitions ; 10 Cie : Mercin : G. P. A. 20 ; 11e Cie : Ormoy-Villers, P. R. A. : C.M./3 : Longpont, Saint-Forestier.

24 mars. - La 1re Cie mise à la disposition du commandant du dépôt des armes automatiques va stationner à Fère-en-Tardenois.

Ancestramil

25 mars. - Par ordre de l'armée, le régiment fait mouvement, par voie de terre, et se rassemble dans les cantonnements ci-après :

E.-M., C. H. R., T. R. : Soissons.

1er Bon (moins la 1re Cie qui reste à Fère-en-Tardenois) : Chassemy.

2e Bon (mois la 6e Cie qui reste à Neuville-sur-Margival) : Clamecy.

3e Bon (moins la 11e Cie qui reste à Villers-Ormoy : Terny, Sorny.

La 5e Cie (Pon de ferme Colombe) et la C. M. /3 (Longpont) ont été transportées en autos-camions.

Dans son nouveau stationnement, le régiment est à la disposition du 11e C. A., pour occuper la 2e position (1er Bon de Celles exclu à Presles et Boves exclus, secteur autonome sous le commandement du chef de Bon), 2e et 3e Bon aux ordres du général commandant la 151e D. I.

27 mars. - Le régiment, mis à la disposition du 1er C.A., mois 3 Cies conservées par l'armée, est enlevé en autos-camions et va stationner comme il suit :

E.-M., C. H. R. : Chandardes ; 1er Bon, mois 1 Cie : Roucy ; 2e Bon, moins 6e : Chandardes ; 3e Bon, moins 11e : Maizy ; T. R. : Muscourt.

La 1re Cie reste à Fère-en-Tardenois.

La 6e Cie va à Breuil (est de Trosly-Breuil).

28 mars. - La 11e Cie vient d'Ormloy-Villers à Trosly-Breuil.

Les unités mises à la disposition du 1er C. A. doivent occuper la position intermédiaire entre l'Aisne et la Hutte incluse.

Le 1er Bon défendrait le quartier de l'Aisne à la lisière ouest du bois des Buttes.

Le 2e Bon : du Ployon à la Hutte incluse.

La position intermédiaire est sous le commandement du colonel, commandant le 86e R. I. T. dont le P. C. est à Concevreux.

30 mars. - Conformément aux ordres du général commandant le 1er C. A., les 3 Bons vont occuper les quartiers de la position intermédiaire qui leur ont été assignés.
Les P. C. (E.-M. et Bons) sont les suivants :
E.-M. Chandardes.
1er Bon : La Sapinière.
2e Bon : Centre d'Evreux.
3e Bon ; Centre de Monaco.
Le T. R. et les T. C. sont à Muscourt.

31 mars. - La C.M./2 est détachées : 2 sections : Chandardes (Garde du ballon 33) ; 1 section : Concevreux (Garde du ballon 71) ; 1 section : garde de Breuil.
Elle est relevée à la Butte l'Edmond par la C.M./3.

2 avril. - A la suite de nouveaux ordres du 1er C. A., le 1er Bon va au Choléra, où il est à la disposition de la 71e D. I. pour les travaux seulement.
Le P. C. du 2e Bon est transporté au Bois des Buttes (La Sapinière).
Le P. C. du 3e Bon est transféré au centre Evreux.

Ancestramil

2 avril. - Par suite de nouveaux ordres de l'armée, le régiment, retiré du 1er C. A., fait mouvement vers l'ouest et va stationner le 2 au soir :
E.-M. : Dhuizel ; 1er Bon : Pont Arcy ; 2e Bon : Dhuizel : 3e Bon : Saint-Mard.

3 avril. - Le régiment, remis à la disposition du général commandant la 161e B. I. T., est enlevé en autos-camions et va cantonner le 3 avril :
E.-M. : St-Aubin ; 1er Bon : Selens ; 2e Bon : Saint-Aubin ; 3e Bon : Selens.
Les 3 Cies, détachées à l'arrière (1re, 6e, 11e) ne sont pas déplacées.
Les équipages, faisant route par voie de terre, font étape le 3 au soir à Bucy-le-Long et vont stationner le 4 au soir :
T. R. : Morsain ; T. C. : ferme Coquerelle (sud de Saint-Aubin).

5 avril. - Le 2e Bon est mis à la disposition du lieutenant-colonel, commandant le 263e R.I. et va cantonner le 6 au matin à Praast et au camp Canadien, pour monter en ligne dans la nuit du 6 au 7.

6 avril. - Les 1er et 3e Bons sont mis à la disposition du lieutenant-colonel, commandant le 363e R. I. et montent en ligne.
Les 3e et 2e sous le commandement du lieutenant-colonel **MORET**, dans la région de Praast, Pierremande, etc.
Combats de nuit, le 1er Bon au Bac d'Ablincourt.
Les C.M./1 et C.M./3 restent en deuxième position, avec le 11e R. I.T.

7 avril. - A la suite du repli de la 161e D. I., le régiment vient occuper les cantonnements ci-après :
E.-M., C. H. R., 1er Bon : Saint-Aubin ; 2e Bon : ferme Coquerelle ; 3e Bon : Grottes.
Les T. R. et les T. C. sont à Morsain.
Ont été blessés dans la nuit du 6 au 7 avril :
5e Cie, caporal **DAIRON**, classe 1896, éclat d'obus au mollet gauche (amputé).
C. M./2 **BUCHET**, soldat de 2e classe, balle à la cuisse droite.

8 avril. - Le régiment est remis à la disposition du 11e C. A. Il est enlevé en camions dans la nuit du 8 au 9 et va le 9, au matin, stationner comme il suit :
E.-M., C. H. R. : Clamecy ; 1er Bon : Clamecy ; 2e Bon : Clamecy ; 3e Bon : Braye.
Les 1re Cies (Fère-en-Tardenois), 11 cie (Lamotte-Breuil), ne sont pas déplacées.
La 6e Cie va cantonner à Rethondes.
Ces 3 Cies étaient à la disposition de l'Armée.

11 avril. - Le régiment, désigné par le 11e Corps pour former la garnison de sûreté de la 2e position, en cas d'attaque, vient stationner comme il suit :
E.-M., C. H. R. : Crouy ; 1er Bon : Vregny ; 2e Bon ; Vregny ; 3e Bon : Braye.
Le lieutenant-colonel, commandant le 66e R. I. T., exerce le commandement des 2s.-s. Pont-Rouge et la Quincy ; outre les 3 Bons du régiment, moins 3 Cies restées à l'arrière à la disposition de l'armée, il a sous ses ordres le 3e Bon du 11e R. I. T., stationné à Chivres. L'occupation des 4 quartiers est fixée ainsi qu'il suit :
S.-s : la Quincy : Quartier des Carrières ; 3e Bon du 11e R. I. T. : Quartier Vrégny : 1er Bon du 66e R. I. T.

Ancestrami

12 avril. - Le soldat **CONCEDIEU**, de la 6e Cie, détaché à la Con régulatrice automobile, canton 43, est blessé à Soissons par éclat d'obus et débris de vitres.

7 mai. - Par ordre de la 6e armée, la 6e Cie, moins 2 sergents et 35 hommes détachés à la C. R. A., quitte Rethondes pour aller cantonner à Villers-Cotterets (Instruction de l'H. O. E. 13).

10 mai. - Par ordre du 11e C. A., une fraction de la 5e Cie (1 officier, 1 sergent, 2 caporaux et 40 hommes) va cantonner à la carrière Saint-Blaise (près de la ferme Mennejean), pour assurer le service (chargement et déchargement) à la gare Le Chalet.

14 mai. - Toute la 5e Cie va cantonner à l'arrière à la carrière Saint-Blaise.

20 mai. - Par ordre du général commandant la 165e B. I. T., l'E.-M. Du 2e Bon et la C.M./2 vont s'installer à la creute Saint-Blaise.

26 mai. - Par ordre de la 6e A., le régiment mis à la disposition du 30e C. A. fait mouvement par voie de terre et va occuper les cantonnements ci-après :
E.-M. : Morsain (Houry) ; C. H. R. : Houry ; T. R., T. C. : Vézaponin ; 1er Bon : Epagny ; 2e Bon : Vassens (creute du château de la Roche) ; 3e Bon : ferme de la Tour (8 000 m sud de Saint-Aubin).
26 mai soir. - Le régiment reçoit, par téléphone, l'ordre de faire mouvement à 2 heures du matin pour se porter :
E.-M., C. H. R. : Chavigny ; 1er Bon : camp B. (Clamecy) ; 2e Bon : Clamecy ; 3e Bon : Chavigny.
La T. R. attendra des ordres sur place. - 2h 30, mis à la disposition de la 151e D. I.

27 mai. - Après une étape longue et pénible, le régiment occupe, vers 10 heures du matin, les emplacements indiqués.
Le T. R. et le T. C. ne peuvent aller à Crouy, comme l'ordre en avait été donné, et vont stationner à Fontenoy.

28 mai. - Le régiment va, dans la nuit du 27 au 28, occuper les positions suivantes :
Lieutenant-colonel P. C. : Clamecy.
1er Bon, 5e Cie et C. M./2 : croupe nord-est de Clamecy éperon au-dessus du parc de Margival.
7e Cie : croupe est de Clamecy.
3e Bon, d'abord à Juvigny, à la disposition de l'I. D. 151, puis à la cote 132 (nord-ouest de Crouy).
Dans la journée du 28, en raison de la pression de l'ennemi, le régiment se replie et vient occuper la situation suivante :
3e Bon, 7e Cie, 2e Cie, 5e Cie et 3e Cie : tranchées à l'est de la route de Béthune, le centre au carrefour route de Béthune, route de Leury-Clamecy.
Les C. M./1 et C. M./2 ayant subi des pertes sont retirées dans la direction de Vauxrézis.
Le lieutenant-colonel installe son P. C. au carrefour indiqué ci-dessus (voir plus loin les pertes subies dans la journée du 28).

28 mai 1918 . - Dans la nuit du 27 au 28, le 1er Bataillon, sous les ordres du capitaine **GENTET**, faisant fonctions de chef de Bon, reçut l'ordre de venir prendre position au-dessus du ravin de Terny-Sorny où il arriva vers 7 heures du matin ; la journée se passa sans incidents. Il reçut comme renforts la 5e Cie et la C.M./2 et vint occuper l'éperon au-dessus du parc de Margival. Les troupes ennemies continuant leur progression entraient au petit jour dans le village de Margival ; vers 7

heures du matin, à la suite d'un ordre mal compris ou trop hâtivement exécuté ,une Cie du 203 R. I. se repliait, une avant-garde ennemie se glissant alors par un ravin boisé venais surprendre le P. C. du Bon. Dès les premiers coups de feu, le capitaine **GENTET** était très grièvement blessé et le petit Etat-Major du Bon très éprouvé ; la plupart des hommes tués ou blessés ou prisonniers. Néanmoins le Bon, bien que complètement débordé sur sa droite, tenait les positions qui lui avaient été assignées dans le parc de Margival jusque vers 15 heures ; il recevait alors l'ordre de se replier sur la grande route de Soissons à Coucy-le-Château.
Cette retraite s'effectua assez difficilement et sous le feu des canons et mitrailleuses ennemies qui occupaient déjà le village de Terny-Sorny ; soutenus par des éléments du 6e R. de cuirassiers à pied, les divers éléments du Bon purent être rassemblés vers Léry. Le 1er Bon éprouva dans cette affaire des pertes sensibles : le capitaine **GENTET**, le lieutenant **MARSILLE** étaient blessés et prisonniers, l'adjudant et un sous-officier de la C.M./2 tués ; trois sous-officiers de la CM./1 blessés ; soixante hommes environ étaient tués, blessés ou prisonniers.

29 mai. - Le régiment reçoit l'ordre de se replier dans la direction de Villers-la-Fosse.
Le mouvement commence vers 6 heures.
Certaines unités (5e, 7e, 2e et 3e) gardées par les corps voisins (5e C. à P. et 403e R. I.) se retirent vers le mont de Cuffies.
Le reste du régiment, avec le lieutenant-colonel, arrive à Villers-la-Fosse, à 9 heures du matin.
29 mai, 11 heures. - Le 3e Bon reçoit l'ordre de tenir la ligne Chavigny-Mon-Blanche (à la disposition du 204e R.)
14 heures. - Le même Bon reçoit la mission de surveiller le front Villers-la-Fosse et Bauxrézis.
Le lieutenant-colonel installe son P. C. à la Carlette, où le 3e Bon est regroupé vers 18 heures.
Le régiment reçoit l'ordre de gagner Tartiers, pour y passer la nuit et se replier le 30 au matin au sud de l'Aisne.

66e R. I. T.

Etat des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats disparus aux combats de Clamecy, les 27, 28 et 29 mai 1918.

N° mle	Nom et prénoms	Grade	Compagnie
6207	SAUVAGET Jules-Alexandre,	2e classe	2e
466	GUICHARD Léon-Auguste,	-	2e
7800	TOUZEAU Henri,	-	3e
7859	FERVENTOUX Jacques	-	3e
6204	SAINSON Auguste-Antoine	-	3e
5156	MOREAU Eugène,	-	3e
559 bis	TELLIER Louis-François-Joseph,	-	3e
15672	TOCKER Charles-François,	-	3e
16992	PIAT Auguste,	-	3e
17949	GOUPIL Raymond-Georges,	-	3e
16640	GORGE Alphonse-Désiré-Léon,	-	3e
418 A	LE GOFF François-Samuel,	-	3e
17068	SELOSSE Albert-Charles-Joseph,	-	3e
7830	DEPOND Jules-Eugène,	-	3e
7832	BERTRAND Prudent-Victor,	-	3e

Ancestrami

7838	CHENE Désiré-Georges,	-	3e
12145	BRIAL Joseph-Antoine-Jean,	-	3e
2197	BODILIS Yves-Marie,	-	3e
15509	DAMONNEVILLE François,	-	7e
5949	CORDY Gustave,	-	C. M./1
5195	LARDEAU Gustave,	-	5e
5200	DEMIOT Léon,	-	5e
6807	MARCADEL Théodore-Alexis,	Capl-télph.	C. H. R.
15582	ANTOINE Henri-Louis,	2e classe	C. H. R.
7693	SIARD Désiré-Alexandre,	-	C. H. R.
16780	MOURET Pierre-Marie,	-	C. M./2
15548	MAGNY Lucien-Emile,	Sergent	P.E.M. 1er Bon
621	LAGNET Amédée-Auguste,	2e classe	C.M./1
3065 B	BERTHOMIEU François,	-	C.M./1
6507	GAUDRON Léon-Pierre-Paul,	-	C.M./1
17659	CHARRON Jean-Léon-Amédée,	-	C.M./1
155 B	FAUCHEUX Albert-Henri,	-	C.M./1
	M. GENTET Pierre-François,	Capitaine	Ct pt 1er Bon
	M. MARSILLE Georges-Adolphe,	Lieutenant	C. M./1
5074	GILBERT Bernard,	2e classe	C.M./1

Etat des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats blessés aux combats de Clamecy, le 28 et 29 mai 1918.

N° mle	Nom et prénoms	Grade	Compagnie
6250	LECRIQUE Georges,	Sergent	3e Cie
	LAUDET Isidore,	-	3e
6296	DUMIOT Pierre,	2e classe	3e
375	CHAPEAU François,	-	3e
184	CARUEL Ferdinand,	-	3e
4828	RAT Jean,	-	C.M./1
848	BESLET Ismaël,	Sergent	C.M./2
18309	MEUNIER Jean,	Caporal	C.M./2
	DEBIAIS Henri,	Sergent	C.M./3
	JAMMET Baptiste,	2e classe	C.M./3
	MARCHAND Joseph,	-	C.M./3
	GRAISON Etienne,	-	C.M./3
	LIDON Ernest,	-	C.M./3
15090	MILLAN Pierre,	Sergent	C. H. R.
	M. ARNAUD Eugène-Victor,	Capitaine	C.M./3
820	FLECHE Jean,	M. des logis	P.E.M. 3e Bon
7592	LESCURE Louis,	Sergent	C. H. R.
8480	GAYET René,	Caporal	C.M./1
8333	PEGUE Armand,	2e classe	C.M./1

Etat des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats tués

Ancestrami

aux combats de Clamecy, les 28 et 29 mai 1918.

N° mle	Nom et prénoms	Grade	Compagnie
16778	VERRIAC Jean,	Adjudant	C.M./3
6311	TARDY Gustave,	2e cl. Signal.	1er Bon
16987	CLAVIER Gaston,	-	-
14037	BADETS Jean-Damien,	Caporal	3e Cie
5201	GAILLARD Léon-Pierre,	2e classe	3e
15411	LAMBERT Jean-Baptiste,	-	3e
16846	FAUVET Jules-Marie,	-	2e

30 mai. - Le régiment est regroupé à Ressons-le-Long où il cantonne.

31 mai. - Le régiment est mis par le 30e C. A. à la disposition du Génie, pour établir des têtes de pont à Fontenoy et à Vic-sur-Aisne. Les travaux doivent commencer dans la nuit du 31 mai au 1er juin.
31 mai soir. - Les ordres pour les travaux sont annulés.

1er juin. - Par suite de l'avance ennemie, le régiment se replie sur Saint-Etienne où il stationne. Le 1er juin au soir, il reçoit l'ordre suivant de la VIe A.
« La brigade de Guitaut (161e B. I. T.) se rassemblera dans la région de Nanteuil-le-Haudoin. En conséquence, le 66e territorial se portera, dans la matinée du 2 juin, sur Séry-Magneval-Dury, où il stationnera. Il gagnera le 3 la zone de Nanteuil, où son stationnement sera fixé par le général **GUITAUT**. »

2 juin. - Le régiment cantonne :
E.-M., 1er Bon : Duvy ; 3e Bon, C. H. R., T.R. : Sery-Magneval ; 2e Bon : Magneval.

3 juin. - Par ordre du général, commandant la 161e B. I. T., le régiment vient stationner :
E.-M., C. H. R., T. R. : Oissery ; 2e Bon :; Oissery ; 1er, 3e Bons : Foufry.

4 juin. - Le régiment va cantonner :
E.-M., C. H. R., T. R. : Neufmontiers ; 1er Bon : Neufmontiers ; 2e Bon : Chauconin ; 3e Bon : Neufmontiers.
La 7e Cie, envoyée par ordre de l'armée, à la gare de Crouy-sur-Ourcq, est enlevée en autos-camions.
La 10e Cie est mise par l'armée à la disposition du G. P. A. 20 à Rozoy-en-Multien ; elle fait mouvement par voie de terre.
Une section de la 7e Cie, commandée par le lieutenant **GAUTHRON**, qui avait été détachée à Berzy-le-Sec, le 24 mai, au centre de ralliement des permissionnaires de la VIe A., cantonne à Ormoy-Villers à la disposition du G. P. A. 20 ;
La 1re Cie est à Esbly à la disposition du Centre des Armes automatiques.
La 11e Cie était le 3 à Orrouy à la disposition du G. P. A. 30.
Pas de nouvelles de la 6e Cie.
La 11e Cie stationne à Ormoy-Villers à la disposition du parc à munitions.

Ancestramil

6 juin. - Le régiment fait mouvement pour aller cantonner en entier à Quincy-Ségy.
Pas de changement pour les Cies détachées.
La 6e Cie, dont on était sans nouvelles depuis le 28 mai, a réussi à établir une liaison avec le chef de corps. Cette unité s'est repliée de Villers-Cotterets sur Antilly, puis sur Mitry-Mory, où elle stationne depuis le 3 juin à la disposition de la C. R. A. La plupart de ses hommes sont échelonnés sur un parcours considérable.

7 juin. - La 10e Cie est envoyée de Rozoy-en-Multien à Chambry à la disposition d'un P. A.

8 juin. - La 2e Cie est enlevée en camions-autos pour Vaumoise où elle sera employée aux manutentions de munitions à la gare.
La 5e Cie est envoyée à Meaux : un peloton à la disposition du commandant d'armes, et l'autre à la disposition du sous-intendant du T. B. A.
La C.M./1 est envoyée à la gare de Vaires-Torcy (Mt par voie de terre).
La C.M./2 est envoyée à la Ferté-sous-Jouarre, à la disposition du commandant d'étapes de gare.
La section **GAUTHRON** de la 7e Cie, qui avait été détachée avec la 11e Cie à Ormoy-Villers, rejoint sa Cie à Crouy-sur-Ourcq.

10 juin. - La 3e Cie, la C. H. R. sont envoyées à Meaux à la disposition du commandant d'étapes.
L'E.-M. s'installe à Meaux.
La 7e Cie quitte Crouy-sur-Ourcq pour Rozoy-en-Multien (à la disposition du G. P. A. 20).

13 juin. - La 9e Cie fait mouvement en autos-camions et va stationner : 1 peloton avec le capitaine à Coulommiers ; l'autre à la Ferté-sous-Jouarre. Cette Cie sera à la disposition de la C. R. A. de Provins. La C.M./3 vient cantonner à Meaux, à la disposition du commandant d'étapes.
La 7e Cie se porte de Rozoy-en-Multien à Mary-sur-Marne, où elle sera à la disposition du commandant d'étapes.
L'E.-M. Du régiment s'établit à Quincy-Ségy.
La 2e Cie a quitté Vaumoise, le 11 juin, pour Glaignes, d'où elle a été, le 12, cantonner à Béthisy-Saint-Pierre.

15 juin. - La C.M/3 va cantonner à la Houssaye, à la disposition du médecin de l'armée.
Le chef de Bon, commandant le 3e Bon et son P. E.-M. s'installent à Chambry.

16 juin. - La 11e Cie est enlevée en camions à Ormoy-Villers pour aller cantonner à Senlis à la disposition du centre hospitalier et de l'Intendance d'armée.

20 juin. - Le régiment est regroupé en entier comme il suit :
E.-, C. H. R., T. R., T. C. : Quincy ; 1er Bon : Quincy ; 2e Bon : Quincy, Voisins ; 3e Bon : Voisins.

25 juin. - Par décision du général, commandant en chef, le 66e R. I. T. est dissous à la date du 25 juin, ses éléments sont répartis entre les 11e, 12e, 73e et 74e R. I. T. (hommes de troupe).
Les officiers restent en subsistance au 11e territorial en attendant une affectation ultérieure.
Les animaux, matériel, etc., non demandés par les régiments territoriaux précités, sont versés au G. M. R/2 et au G. P. A./20.

ORDRE N° 112 DE LA 161e B. I. T. :

Ancestrami

« La 161e B. I. T. va perdre l'un de ses trois régiments, le 66e territorial, dissous par suite des mesures prises en vue de la réorganisation des effectifs.
« Depuis le début de la campagne, le 66e n'a connu qu'un chef, le lieutenant-colonel MORET, et sous son commandement a pris part à de glorieuses opérations sur de nombreux points du champ de bataille. Partout, il s'est montré digne de la confiance mise en lui par les chefs de l'armée, officiers, gradés et soldats ont rivalisé d'ardeur et de bravoure sous le feu de l'ennemi, d'endurance et d'activité dans l'exécution des travaux de campagne.
« Je salue une dernière fois son drapeau et, au nom de la 162e brigade, j'adresse à son chef, à ses officiers, caporaux et soldats, un affectueux adieu.

« *Le 21 juin 1918.*
« Le général de Guitaut, commandant la 161e B. I. T.
« Signé : **GUITAUT**. »

ORDRE DU REGIMENT N° 303 bis.

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats. Le 25 juin, le 66e territorial sera dissous.
« Si pénible que soit cette mesure, inclinons-nous, en pensant qu'elle a dû être dictée par des nécessités impérieuses.
« Depuis le début de la campagne, le régiment a toujours su fournir, sans défaillance, les efforts variés et nombreux qui lui ont été demandés.
« Dans les travaux, dans les secteurs, pendant l'offensive de 1917 et, récemment encore, dans des jours d'épreuve, il s'est bien tenu.
« Partout, il s'est fait apprécier par sa tenue, sa discipline, son bon esprit et son endurance.
« Chacun de nous peut donc dire avec une légitime fierté qu'il a fait son devoir.
« Restez jusqu'au bout, je vous le demande, les bons ouvriers de l'œuvre commune.
« Au nom de tous, j'envoie un souvenir ému aux camarades tombés glorieusement, face à l'ennemi.
« Je salue respectueusement notre drapeau, que j'avais espéré ramener à la tête du régiment, après la victoire.
« Adieu, mes chers amis, par votre affectueux attachement vous avez rendu ma tâche facile et vous m'avez donné toutes les satisfactions qu'un chef peut désirer.
« Le commandement que j'ai exercé sans interruption depuis le 3 août 1914 sera, grâce à vous, l'honneur de ma vie. Merci.
« Je vous quitte le cœur brisé en adressant à tous mes souhaits de bonheur les plus affectueux et les plus sincères.
« Vive le 66e territorial !
« Vive la France !

« En campagne, le 22 juin 1918.
« Le lieutenant-colonel Moret, commandant le régiment.
« **P. MORET.** »

Ordre de bataille à la date du 24 juin 1918.

E.-M.
Lieutenant colonel **MORET**, commandant le régiment.

Ancestrami

Capitaine **GOLFIER**, capitaine adjoint.
Lieutenant **CHATON**, officier de renseignements.
Lieutenant **CHEREAU**, officier de détail.
Sous-lieutenant **HERVO**, porte-drapeau.
Sous-lieutenant **LAURIER**, officier d'approvisionnement.
Médecin major, 2e classe, **POIRIER**, médecin chef.

1er Bon :
Capitaine **DESGARDES**, commandant provisoirement le Bon ; médecin aide-major, 1re classe, **DUVELLEROY** ; 1re Cie, lieutenant **HOCHET**, sous-lieutenant **THOMAS** ; 2e Cie, lieutenant **RAZUREL** : 3e Cie, lieutenant **BESNARD**, lieutenant **CHADEYRAS** ; C.M./1, lieutenant **FAVIN** ;

2e Bon :
Chef de Bon : **DUBET** ; médecin aide-major, 2e classe, **BEAUFILS** : 5e Cie, lieutenant **ALLEGRE**, sous-lieutenant **GOLMOT** ; 6e Cie, capitaine **LESAGE**, lieutenant **GRAYE** ; 7e Cie, capitaine **THEBAULT**, lieutenant **GAUTHRON**, lieutenant **CAMBRAY** ; C.M./2, lieutenant **de CONTENSON**, lieutenant **CHAPELARD**.

3e Bon :
Chef de Bon : **ROGER** ; médecin aide-major, 1re classe, **GAZAGNAIRE** ; 9e Cie, capitaine **LEMAIRE**, lieutenant **FRUMENCE** ; 10e Cie, capitaine **ROUQUETTE**, lieutenant **COTTON**, lieutenant **DELLUC** ; 11e Cie, capitaine **JAUDON**, lieutenant **PENIN** ; C. M./3, capitaine **ARNAULT**, lieutenant **POTELUNE**.

Officiers détachés ou aux Hôpitaux.

Capitaine **EMERY**, évacué.
Lieutenant **DUVAL**, P. G.
Lieutenant **MARTINEAU**, armée américaine.
Lieutenant **FOUCHIER**, D. E. G. A. R.

Officiers en surnombre.

Capitaine **VALLET**, Cie des Camps.
Lieutenant **MENEZ**, G. de P. des pelotons.
Lieutenant **CARAUSSE**, G. de P. des pelotons.
Sous-lieutenant **BEAURAIN**, Cie des Camps.

Ancestramil